

DREAL
Bretagne

Rapport d'activité 2013



PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE

Sommaire

	Glossaire	04
	Le pacte d'avenir	05
	Patrimoine naturel	06
	Climat, Énergie, Aménagement, Logement	09
	Prévention des Pollutions et des Risques	12
	Infrastructures Sécurité Transports	15
	Connaissance, Prospective et Évaluation	18
	Mission Zone côtière et milieux marins	21
	Mission Zone de défense et de sécurité	22
	Mission Pilotage et animation régionale	23
	Secrétariat Général	24
	Pôle Support Intégré	26
	Mission Communication	28
	Les publications	29
	Unités territoriales	31
	Côtes d'Armor	32
	Finistère	34
	Ille-et-Vilaine	36
	Morbihan	39
	Organigramme de la DREAL	41
	Notes	42
	Coordonnées	43

Édito



L'importance des difficultés économiques et sociales que connaît la Bretagne a été fortement ressentie en 2013. Elle a mobilisé à l'automne la solidarité nationale et motivé l'élaboration puis la mise en œuvre du Pacte d'avenir pour la Bretagne, afin de rétablir la confiance entre les pouvoirs publics et la société civile.

La DREAL est bien sûr concernée et largement impliquée dans l'atteinte des objectifs du Pacte, qu'il s'agisse de gestion économe du foncier, de réponse aux besoins en matière de logements et de rénovation énergétique de l'habitat, d'amélioration de l'accessibilité du territoire avec la poursuite de l'aménagement de la RN 164 ou la réalisation des grands projets ferroviaires, de nouvelle gouvernance de la politique de l'eau ou encore de simplifications administratives...

Les acteurs socio-économiques attendent une administration lisible, facilitatrice et constructive. Et en ce sens, les DREAL se sont dotées début 2014 d'une Charte d'engagements pour améliorer l'efficacité des politiques publiques qu'elles portent, renforcer l'écoute des usagers et faciliter la mise en œuvre des projets, en maintenant un même niveau de qualité environnementale et de sécurité juridique. Les actions mises en œuvre et les règles appliquées doivent être comprises et appropriées, non plus perçues comme une contrainte mais comme l'opportunité de contribuer au progrès environnemental, économique et social de notre pays.

La diversité et l'importance des missions de la DREAL s'illustrent à travers de nombreux sujets, détaillés dans ce rapport d'activité. Ainsi elles ont contribué à améliorer la qualité de l'eau, à définir de nouveaux engagements régionaux dans les domaines de la biodiversité ou du climat, de l'air et de l'énergie, à favoriser le déploiement des énergies renouvelables, dont les énergies marines, à simplifier les procédures relatives aux élevages, à prévenir les risques industriels mais aussi naturels, à développer la diffusion de la connaissance environnementale et la sensibilisation aux pratiques contribuant à la transition écologique... La DREAL s'est également fortement mobilisée pour prévenir et gérer les crises, notamment dans le cadre des inondations que la Bretagne a connu en mars, puis de manière exceptionnelle fin 2013.

Ces missions, qui sont à la fois multiples et complexes, nécessitent des compétences solides, une forte réactivité et une capacité d'adaptation permanente. Toutes les composantes de la DREAL ont pris leur part dans ce bilan, tant les services dits « métiers » que les fonctions support ou missions de pilotage. L'investissement de chaque agent de la DREAL est un gage de son efficacité collective. Cette efficacité doit, en relation avec nos différents partenaires, contribuer à l'aménagement et au développement durables, équilibrés et porteurs d'avenir pour les territoires de Bretagne.

Le directeur régional,

Marc NAVEZ

Glossaire

- ADEME** : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- ADIL** : Agence départementale d'information sur le logement
- ANAH** : Agence nationale de l'habitat
- ASN** : Autorité de sûreté nucléaire
- BOP** : Budget opérationnel de programme
- CEREMA** : Centre d'expertise pour les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
- CPER** : Contrat de plan État-Région
- CPCM** : Centre de prestations comptables mutualisées
- DDCS** : Direction départementale de la cohésion sociale
- DDI** : Direction départementale interministérielle
- DDPP** : Direction départementale de la protection des populations
- DDTM** : Direction départementale des territoires et de la mer
- DIRO** : Direction interdépartementale des routes de l'Ouest
- DPM** : Domaine Public Maritime
- DRAAF** : Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt
- DREAL** : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- DRH** : Direction des Ressources humaines
- DRJSCS** : Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
- EPCI** : Établissement public de coopération intercommunale
- FEDER** : Fonds européen de développement régional
- FEADER** : Fonds européen agricole pour le développement rural
- GIP** : Groupement d'intérêt public
- GPEEC** : Gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences
- ICPE** : Installation classée pour la protection de l'environnement
- MAAF** : Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
- MEDDE** : Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
- MLET** : Ministère du logement et de l'égalité des territoires
- ONEMA** : Office national de l'eau et des milieux aquatiques
- PDMI** : Programme de modernisation des itinéraires
- PEM** : Pôle d'échanges multimodal
- PPI** : Plan particulier d'intervention
- PNR** : Parc naturel régional
- PPR** : Plan de prévention des risques
- PPRT** : Plan de prévention des risques technologiques
- PREH** : Plan de rénovation énergétique de l'habitat
- RFF** : Réseau ferré de France
- RTE** : Réseau de transport d'électricité
- SCAP** : Stratégie régionale de création des aires protégées
- SCHAPI** : Service central d'hydrométéorologie et d'aide à la prévision des inondations
- SCoT** : Schéma de cohérence territoriale
- SDAGE** : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
- SGAR** : Secrétariat général pour les affaires régionales
- SRCAE** : Schéma régional climat, air, énergie
- UO** : Unité opérationnelle
- UT** : Unité territoriale

Pacte d'avenir



En 2013, la Bretagne a été confrontée à des difficultés économiques et sociales importantes qui ont motivé l'élaboration d'un Pacte d'avenir pour la Bretagne. Signé le 13 décembre, par le Premier ministre, le Préfet de la Région Bretagne et le Président du conseil régional, le Pacte est le résultat de la mobilisation forte des services de l'État et de très nombreux acteurs politiques et socio-économiques bretons.

Cette co-construction a produit un pacte ambitieux. Véritable cadre stratégique, il oriente la mise en œuvre des politiques publiques sur le territoire breton. Il s'articule autour de 3 piliers : proposer des interventions d'urgence en réponse aux restructurations économiques, définir un plan pour l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire, déterminer des mesures de soutien à la compétitivité des entreprises et des territoires. La DREAL Bretagne est particulièrement investie dans l'atteinte de ces objectifs : elle a participé à définir un grand nombre d'actions concrètes dont elle assure aujourd'hui le portage opérationnel.

Pour répondre à l'urgence, la DREAL s'est ainsi engagée dans le **soutien effectif à l'activité économique par l'investissement public en 2014** :

- dans le **domaine du logement et de l'habitat durable**, avec un objectif de 5500 agréments pour la production de logements sociaux et un montant de 36 millions d'euros au titre de l'Agence nationale de l'habitat ;
- dans le **domaine de la mobilité multimodale** avec l'engagement de 15 M€ pour poursuivre les travaux d'aménagement de la RN164 et pour lancer d'autres travaux, notamment dans le domaine ferroviaire.

La DREAL contribue aussi à **conforter la Bretagne comme une grande région productive** en mettant en œuvre les mesures de simplification du nouveau régime d'enregistrement en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) pour les élevages porcins tout en maintenant la qualité environnementale des projets, en s'attachant, pour tous les élevages, au maintien du taux d'au moins 85 % des dossiers ICPE complets instruits en moins d'un an et en accompagnant les porteurs

de projets dans la constitution des dossiers. Par ailleurs, des démarches régionales sont engagées afin de mettre en œuvre dès 2015, à titre expérimental, une simplification des procédures de mise à jour des plans d'épandage, basée sur la numérisation des données et la télédéclaration.

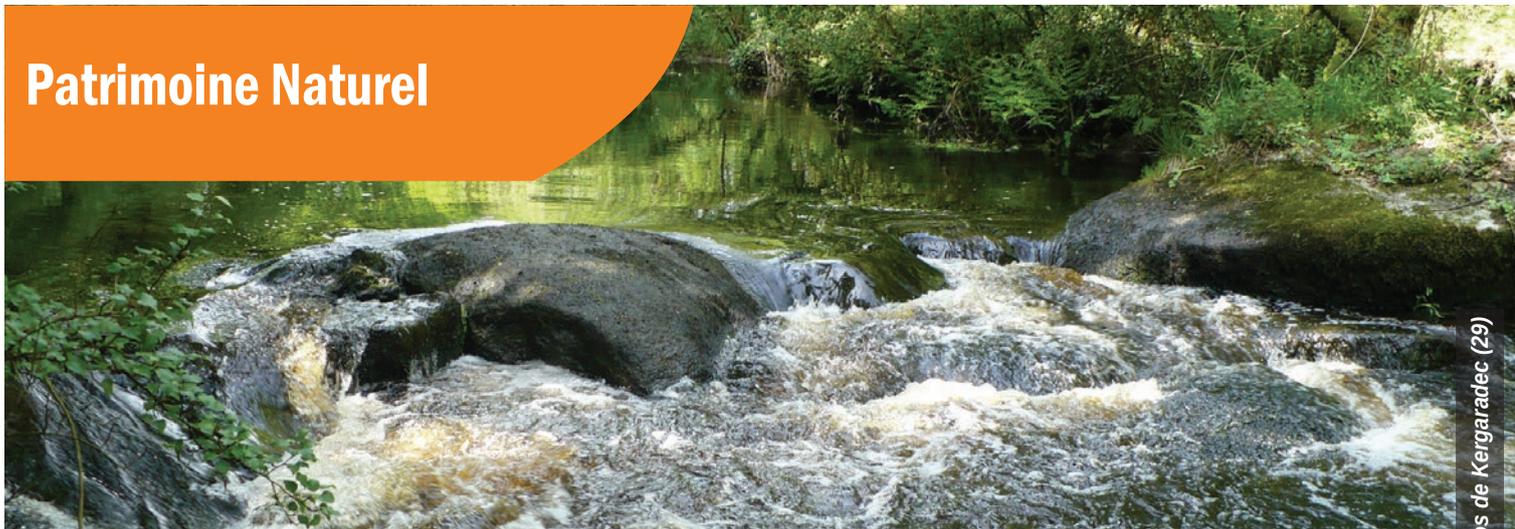
La simplification administrative vise à réduire les freins à l'initiative et à favoriser l'émergence des projets, les prises de risques et la mobilisation des énergies. Les services de l'État en Bretagne participent ainsi, sous le pilotage de la DREAL, à 3 expérimentations nationales dans les champs de compétence du MEDDE et du MLET : le certificat de projet, l'autorisation unique et les zones d'intérêt économique et écologique, pour faciliter la réalisation des projets des entreprises et garantir un niveau de performance environnementale. Dans cette même logique de simplification, des autorisations de circulation ponctuelles, accordées par arrêtés préfectoraux, seront désormais coordonnées au niveau régional pour faciliter les démarches des entreprises du secteur agro-alimentaire.

Améliorer l'accessibilité de la Bretagne et soutenir les dynamiques de territoire est aussi une priorité affirmée du Pacte d'avenir. En se mobilisant pour assurer l'achèvement de la mise à 2x2 voies de la RN 164, la DREAL participe pleinement à l'atteinte de cet objectif. L'État et la Région mobiliseront des financements en cohérence avec les calendriers des procédures et études, pour permettre à l'horizon 2020 l'engagement de la quasi-totalité des travaux de mise en 2x2 voies sur les sections restantes.

Le Pacte d'avenir invite également à sceller un **pacte de confiance** entre partenaires pour favoriser la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, enjeu régional majeur. Une gouvernance innovante sera mise en œuvre à travers la création d'une conférence bretonne de l'eau et des milieux aquatiques, lieu de débat et de concertation sur la politique de l'eau, en cohérence avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).

La réalisation des engagements pris dans le cadre du Pacte d'avenir sera évaluée régulièrement, en lien avec tous les acteurs de son élaboration.

Patrimoine Naturel



Chaos de Kergaradec (29)

Le service Patrimoine naturel déploie et met en œuvre les politiques relatives à la préservation des richesses naturelles. Il s'attache donc à contribuer activement à enrayer la perte de biodiversité, à reconquérir la qualité de l'eau, à établir une gestion durable des ressources minérales, à mettre en valeur les paysages. En Bretagne, son action vise particulièrement la protection du littoral et des milieux marins, même si son territoire d'intervention comprend aussi le milieu terrestre exceptionnel ou ordinaire.

Dans le cadre des stratégies nationales, européennes ou internationales, il intervient en partenariat avec d'autres services de l'État ou établissements publics et en coordination avec les collectivités territoriales et les réseaux des chargés de mission auprès de divers organismes qu'il finance.

FAITS MARQUANTS EN 2013

Politique de l'eau et gestion de la ressource en eau

Élaboration d'un guide régional sur la gestion quantitative de l'eau

La DREAL a animé, conjointement avec la DRAAF, un groupe de travail composé des 4 DDTM, de l'Agence de l'eau, de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA), des organisations professionnelles agricoles, des associations de défense de l'environnement, du conseil régional, des conseils généraux et du représentant des présidents des commissions locales de l'eau afin d'élaborer un guide régional sur la gestion quantitative de l'eau diffusé en 2014.

Hydrométrie

La DREAL assure la gestion d'un parc de 125 stations de mesure hydrométriques. Il a permis de collecter en 2013 les résultats des mesures afin de renseigner la banque nationale Hydro (banque de données hydrométriques et hydrologiques gérée par le SCHAPI). Le service a également travaillé à la recherche de solutions visant à améliorer la franchissabilité de ces stations pour les populations piscicoles. Grâce à un important travail informatique inter-services, le site GeoBretagne met désormais à disposition, outre la localisation des stations, les débits mesurés quasiment en temps réel.

Actions liées au SDAGE

En 2013, la DREAL a poursuivi sa contribution à la déclinaison du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), au travers de sa participation ou de son animation de nombreuses réunions (Missions Inter-Services de l'Eau, comité technique territorial de bassin).

Elle a également participé aux travaux pour la révision du SDAGE 2009-2015 notamment dans le bureau du comité technique territorial dont la DREAL assure le fonctionnement en collaboration avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et l'ONEMA. Ces travaux ont contribué à la finalisation de l'état des lieux pour le futur SDAGE.

La DREAL assure également en collaboration avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la coordination du volet reconquête de la qualité de l'eau du contrat de projet État-Région.

Participation active à la révision des textes relatifs à la directive nitrates

La DREAL a participé activement aux travaux nationaux et régionaux relatifs à la révision des textes concernant la directive nitrates. Elle a animé en lien avec la mission interdépartementale et régionale de l'eau (MIRE), des réunions techniques avec des représentants des professions agricoles et d'associations de défense de l'environnement qui ont conduit au projet d'arrêté préfectoral régional établissant le programme d'actions régional en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole.

Mise en œuvre du plan algues vertes

La DREAL poursuit son intervention dans la mise en œuvre du plan « Algues vertes » en coordination avec la MIRE. L'année 2013 a été caractérisée par le suivi de la mise en œuvre des chartes de territoires sur les huit baies concernées par ce plan gouvernemental.

Le service a participé aux travaux et négociations permettant d'aboutir à la validation finale, en début d'année, et à la signature de chartes sur la baie de l'Horn.

Préservation de la biodiversité

Contribution de la Bretagne au projet de loi cadre sur la biodiversité

Pour l'élaboration de la loi-cadre sur la biodiversité, un débat régional a été organisé au premier semestre 2013, sous la forme d'un forum électronique et d'une réunion régionale. A cette occasion, la nécessité d'associer à la décision les acteurs concernés, d'améliorer la connaissance, de disposer de sources de financement accrues et pérennes, de prendre en compte les enjeux socio-économiques et d'assurer l'intégration des enjeux « biodiversité et paysage » dans les politiques sectorielles a été affirmée à cette occasion. La synthèse régionale a été communiquée au ministre en charge de l'écologie pour contribuer à l'élaboration du projet de loi.

Schéma régional de cohérence écologique : achèvement du premier volet

L'année 2013 a été consacrée en grande partie à la finalisation des premiers volets du SRCE : diagnostic des enjeux régionaux, cartographie de la trame verte et bleue régionale. Pour favoriser son appropriation, la démarche a été ponctuée par plusieurs temps d'échanges et de concertation : quatre rencontres départementales se sont tenues en mai et juin 2013. Plus de 800 acteurs se sont mobilisés. Il s'agit désormais de construire le plan d'action stratégique selon les orientations décidées par le comité régional trame verte et bleue. En 2013, a également vu le jour le site internet de la trame verte et bleue en Bretagne : www.tvb-bretagne.fr.



Fin du premier exercice de la stratégie nationale de création des aires protégées (SCAP)

Le premier exercice de la stratégie nationale de création des aires protégées (SCAP) s'est achevé en 2013. L'objectif est de placer, d'ici 2019, 2 % au moins du territoire terrestre métropolitain sous une protection dite réglementaire. Pour la Bretagne, 6 projets potentiellement éligibles et 7 secteurs d'études ont été identifiés, répartis sur chacun des départements bretons.

Renouvellement des plans de gestion de cinq réserves naturelles nationales

Les plans de gestion de 5 des 7 réserves naturelles nationales bretonnes ont été remis sur le chantier au cours de l'année 2013 : Sept Iles, Baie de Saint-Brieuc (22), Glénan, Iroise (29), Séné (56). Déclinant les objectifs de protection et de gestion des réserves, leur élaboration, conduite par chacun des gestionnaires, a fortement mobilisé leurs conseils scientifiques ainsi que les acteurs locaux. Ils seront achevés début 2014.

Une gestion améliorée du réseau Natura 2000

La gestion du réseau breton s'est poursuivie sous la coordination de la DREAL. 10 sites Natura 2000 ont vu leur document d'objectif approuvé en 2013 et 20 contrats Natura 2000 ont été signés pour un montant total de 265 097 euros. Une plus grande intervention de l'Agence des aires marines protégées dans la gestion des sites Natura 2000 a été mise en œuvre afin de développer une synergie avec les collectivités territoriales opérateurs ou animateurs de sites Natura 2000. L'élaboration du dispositif d'évaluation des incidences Natura 2000 s'est poursuivie avec la réunion des instances départementales, permettant d'établir une liste des projets susceptibles de relever du régime d'autorisation propre à Natura 2000.

Protection stricte des espèces et mise en œuvre du régime des dérogations

42 demandes de dérogation ont été examinées au cours de l'année. Concernant la mise en place des mesures compensatoires dans le cadre du chantier de la LGV Bretagne-Pays-de-Loire, une doctrine sur les mesures compensatoires liées aux zones humides a été validée début 2013. 119 plans d'aménagement et d'orientation de gestion (PAOG) des sites de compensation ont également été validés sur environ 200 prévus.

Le plan de gestion des poissons migrateurs arrêté

Les travaux conduits en 2012-2013 ont permis d'aboutir à la rédaction d'un nouveau plan de gestion des poissons migrateurs (PLAGEPOMI) couvrant la période 2013-2017. Le PLAGEPOMI, élaboré avec le comité de gestion des poissons migrateurs des cours d'eau bretons, a été définitivement arrêté par le préfet de la région Bretagne le 12 mars 2013. Il vise une gestion des milieux et des activités humaines compatibles avec la sauvegarde de ces espèces.

Protection des paysages et sites classés

De nombreuses actions ont été menées sur le territoire breton dont, notamment, la réalisation des enquêtes publiques dans le cadre des procédures de classement du site des estuaires du Trieux et du Jaudy (22) et de l'île de Sieck (29), la poursuite du travail sur l'extension des protections de la Baie du Mont-Saint-Michel (35) ou le lancement du travail sur l'Opération Grand Site (OGS) des Caps Erquy – Fréhel (22). L'ensemble de ces projets est développé dans les pages départementales.



Schéma régional des carrières

L'État a souhaité développer une approche régionale en matière d'extraction de matériaux, y compris marins. Afin d'élaborer un schéma régional des carrières, un comité de pilotage, représentant l'ensemble des acteurs intéressés, a été installé le 18 avril 2013. Ce comité a validé les feuilles de route de 4 groupes de travail chargés d'alimenter, en 2014, le projet de schéma : ressources, besoins, adéquation ressources/besoins - approvisionnement - transport et environnement. La cellule économique de Bretagne s'est par ailleurs vue confier une étude sur les ressources et les besoins en lien avec la monographie des granulats produite en 2009.

PERSPECTIVES 2014

- Approbation du programme d'action régional du 5^{ème} Programme d'Actions Directive Nitrates (PADN) ;
- Contribution à la révision du SDAGE ;
- Contribution au futur CPER et à l'évolution de la gouvernance de l'eau ;
- Enquête publique concernant le projet de schéma régional de cohérence écologique (SRCE) ;
- Travaux d'élaboration du schéma régional des carrières ;
- Publication de la liste des documents de planification, programmes ou projets ainsi que des manifestations et interventions susceptibles de relever du régime d'autorisation propre à Natura 2000 ;
- Extension du périmètre de la réserve naturelle nationale d'Iroise ;
- Travaux d'élaboration d'un référentiel des mesures compensatoires en Bretagne ;
- Classements des estuaires du Trieux et du Jaudy et de l'île de Sieck ;
- Enquête publique concernant le classement des dunes de Plouharnel et d'Erdeven ;
- Poursuite des projets de protection dans la baie du Mont-Saint-Michel ;
- Développement des plans de paysage avec la démarche pilote portée par le parc naturel régional d'Armorique.

QUELQUES CHIFFRES

- **20 contrats Natura 2000 ont été signés en 2013 pour un montant total de 265 097 euros (Etat : 140 522 euros - FEADER : 124 575 euros)**



Le service Climat, Énergie, Aménagement, Logement assure le pilotage régional de la politique climatique qui vise à définir les grandes orientations énergétiques permettant la réduction des consommations d'énergie, le développement des énergies renouvelables et la diminution des émissions de gaz à effet de serre. La recherche de l'efficacité énergétique se traduit en particulier par une animation relative à la construction durable. En travaillant sur l'adaptation des territoires au changement climatique, via des politiques intégrées « énergie, climat, air », le service rejoint une autre de ses missions principales dédiée à l'aménagement du territoire. Sur ce thème, il veille à la mise en œuvre de la politique du logement et de la rénovation urbaine, tout en veillant à la coordination des politiques foncières en région.

FAITS MARQUANTS EN 2013

Planification air énergie climat

Déclinaison régionale du débat sur la transition énergétique

La Bretagne a participé au débat national sur la transition énergétique entre février et juin 2013. La synthèse des 35 débats locaux a été présentée dans le cadre de la Conférence bretonne de l'énergie en juin. Une contribution spécifique de la Conférence, formulant des recommandations fortes, a été élaborée en vue de la future loi de programmation de la transition énergétique. La ministre en charge de l'écologie a participé à une réunion de la Conférence bretonne de l'énergie, dédiée au Pacte électrique breton, en mai 2013.

Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE)

Le Préfet de région a approuvé le 4 novembre le SRCAE 2013-2018, à l'issue d'une large phase de consultation pilotée par la DREAL. Le SRCAE définit des objectifs et des orientations générales pour améliorer la qualité de l'air, maîtriser la demande d'énergie, développer les énergies renouvelables, réduire les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter au changement climatique. Il affiche une ambition forte pour impulser en Bretagne la transition vers une société bas-carbone.

Plan d'action du schéma régional éolien

Le développement de l'éolien terrestre connaît un ralentissement depuis 2012. L'assouplissement de la réglementation en avril 2013 devrait permettre d'envisager un rattrapage progressif des objectifs bretons pour le déploiement des énergies renouvelables. Pour accompagner cette relance, la DREAL a poursuivi en 2013 l'analyse et l'identification de leviers d'actions régionaux en faveur du développement de l'éolien.

Développement des énergies marines

La DREAL contribue à la planification du développement des énergies marines dans le cadre du Groupe de travail Energies Marines Renouvelables de la Conférence Régionale Mer et Littoral. Le groupe, outre le travail mené pour déterminer l'implantation d'hydroliennes dans le passage du Fromveur dans le Finistère (voir page départementale), a également commencé à rechercher une zone propice pour la mise en place d'un site d'essai pour une ferme pré-commerciale sur l'éolien flottant au large de Groix.

Projets à enjeux

De nombreux projets à enjeux qui visent notamment à développer la sécurité de l'approvisionnement électrique et accueillir les énergies renouvelables sont développés en Bretagne : éolien en mer dans la baie de Saint-Brieuc, liaison souterraine 225 kV Lorient Saint-Brieuc, centrale à cycle combiné gaz et ses raccordements aux réseaux électrique et gaz, renforcement gaz Bretagne Sud. Le détail de ces projets est développé dans les pages départementales.

Le 13 mars 2013, le MEDDE a lancé un appel d'offres national pour des installations photovoltaïques de puissance supérieure à 250 kW. La Bretagne a présenté 11 projets.



Pacte électrique breton

En 2013, 4 séances plénières de la **Conférence bretonne de l'énergie** ont été organisées, sous le copilotage État, Conseil régional et ADEME. Elles ont été précédées de nombreux ateliers techniques, comités de suivi et cellules d'animation.

La mise en œuvre du Pacte électrique breton a été illustrée en 2013 par :

- la poursuite des actions visant à l'**efficacité et à la sobriété énergétique** en faveur du logement, des entreprises bretonnes (actions de sensibilisation et de pré-diagnostic), des collectivités (bâtiments communaux et éclairage public), des établissements de santé (animation d'un réseau des ingénieurs hospitaliers, actions exemplaires), des grandes et moyennes surfaces, etc ;

- le développement des filières renouvelables. La DREAL a également poursuivi son implication en faveur de la biomasse, qu'il s'agisse de la méthanisation, de la cogénération de bois (mise en service en 2013 de l'usine de cogénération Dalkia à Rennes) ou des technologies innovantes ;

- les actions visant à accroître la **capacité du réseau électrique** avec notamment la poursuite des travaux sur les réseaux électriques intelligents (effacements de consommation, smart grids, stockage, etc.) ;

- la réalisation d'une mission d'**évaluation du Pacte électrique breton** reposant sur des indicateurs d'impact du plan d'actions du Pacte électrique sur les économies d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.

Rénovation thermique des logements

Dans la continuité du programme « Habiter Mieux » en faveur des ménages en situation de précarité énergétique, le **plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH)** a permis de lancer un vaste plan d'investissement pour le logement. En Bretagne, le PREH répond aux objectifs du SRCAE qui a fixé à 45 000 le nombre de logements rénovés par an, à l'horizon 2020.

Pour atteindre ces objectifs, le PREH met en place 3 volets d'action complémentaires :

- l'accompagnement des démarches pour les particuliers via les Points Rénovation Info Service (PRIS) mis en place entre juin et septembre. Ils ont permis de relayer le numéro unique national de la rénovation énergétique (0810 140 240) et la campagne nationale « J'éco-rénove, j'économise » lancée à l'automne ;

- le financement en apportant des aides nouvelles ou renforcées aux ménages ;

- la mobilisation des professionnels avec le renforcement du dispositif RGE (reconnu garant de l'environnement).

Le pilotage et la coordination de ce plan sont assurés par le Préfet de région, appuyé par la DREAL, en association avec les Préfets de département, les collectivités, l'ADEME, les représentants de l'ANAH, des Agences départementales d'information sur le logement (ADIL), des Espaces info énergies (EIE) et des professionnels. Le premier comité de pilotage s'est tenu le 15 novembre.



Qualité de la construction

Deux documents ont été élaborés par la DREAL pour informer sur la qualité de la construction :

- une plaquette destinée aux particuliers qui apporte un éclairage sur les principales réglementations qui s'appliquent dans le cadre de la construction d'un logement neuf ;

- un projet de carnet de santé de l'habitat élaboré dans le cadre du plan régional santé-environnement.

Habitat - logement

Animation du Comité Régional de l'Habitat (CRH)

L'année 2013 a été marquée par l'arrivée d'un 15^{ème} délégataire, la Communauté de communes de Dinan et l'arrivée à échéance de trois délégations de compétence (Rennes Métropole, CIDERAL et Morlaix Communauté). L'activité du CRH reste très soutenue (22 réunions dont 4 CRH pléniers et 8 bureaux) et son rôle d'information s'est encore accru notamment par la production du bilan 2013 de l'habitat en Bretagne. Les ateliers du CRH ont également permis d'engager une réflexion collective sur les besoins en logement locatif social et intermédiaires (dispositif Dufлот) et d'optimiser les programmations des crédits ANAH et Logements locatifs sociaux (LLS).

Animation des politiques régionales de l'habitat

La mobilisation des acteurs de l'habitat par la DREAL s'exerce également hors du CRH.

Ainsi, l'évaluation de la rénovation urbaine en Bretagne a fait l'objet d'une diffusion et d'un débat lors d'une journée « acteurs de la politique de la ville ».

La DREAL a également organisé une journée sur la **lutte contre l'habitat indigne** le 21 juin afin de mobiliser les acteurs concernés (communautés d'agglomération, communauté urbaine de Brest, services départementaux de l'État, Agence régionale de santé, associations, service communal hygiène et santé de Rennes...) de laquelle ont émergé des orientations et pistes d'amélioration collectives.

L'action de la DREAL en faveur du **logement des personnes défavorisées** passe par la mobilisation des maîtres d'ouvrage HLM et des services de l'État en lien avec les collectivités territoriales et les acteurs de l'hébergement et de l'insertion, de l'accueil des gens du voyage et du logement pour jeunes, afin de mener à bien 20 opérations de rénovation et de modernisation de logements.

La participation de la DREAL aux **programmes territoriaux de sortie d'hiver** qui comportent un volet destiné à renforcer l'accès au logement social a permis d'illustrer la répartition sur les territoires de l'offre en places d'hébergement et en logements accompagnés.

Études et évaluation

La contribution des études au portage des politiques de l'habitat est particulièrement importante en 2013. Une étude sur le « repérage des **copropriétés fragilisées** en Bretagne » a été conduite pour s'inscrire dans le cadre de la politique de soutien aux copropriétés défavorisées. La DREAL a fortement contribué à construire une **géographie prioritaire des**

communes éligibles à l'investissement locatif dit « Du-flot ». Approuvé en CRH, ce zonage a fait l'objet d'arrêtés du Préfet de région rendant éligibles 63 communes au dispositif. Ces travaux ont également permis d'effectuer des propositions d'ajustements à la révision du zonage ABC.

Une **première évaluation bisannuelle des 23 Conventions d'Utilité Sociale** « logements familiaux » a été menée pour la période 2011-2012. Le dispositif adopté par le Préfet de région s'inscrit dans un cadre partagé avec les bailleurs sociaux. Ce nouvel instrument d'évaluation des objectifs des organismes d'habitat social est désormais opérationnel et montre que les résultats ont été globalement atteints.

Aménagement et urbanisme durable des territoires

Plusieurs actions d'animation ont été réalisées en 2013 :

Le **colloque régional foncier « Comment élaborer une stratégie foncière adaptée à son territoire ? »** a réuni près de 300 maires, élus et techniciens d'EPCI et de SCoT ainsi qu'une diversité d'acteurs de l'aménagement qui ont été sensibilisés aux enjeux de la gestion foncière afin de mieux appréhender les développements futurs des territoires.

La **3^{ème} journée d'échanges Écoquartiers** sur « les démarches participatives » a reçu un très bon accueil avec plus de 130 participants. Un DVD de la synthèse de la journée a été réalisé.

L'intégration des dispositions des lois Grenelle dans les documents d'urbanisme et de planification implique la couverture du territoire en SCoT. Une réunion de l'ensemble des présidents de SCoT de la région a permis de présenter différentes mesures législatives et exemples de bonnes pratiques ressortant de l'étude pilotée par la DREAL.

La **promotion des politiques d'aménagement durables** a été poursuivie en matière de **labellisation des écoquartiers**. Six opérations ont été proposées en Bretagne dont le lotissement écologique des Courtils à Hédé-Bazouges, premier primé parmi les 13 labels nationaux décernés. Chevaigné La Branchère, Rennes Saint-Jacques La Courrouze et Brest Plateau des Capucins sont engagés dans la démarche parmi 32 projets sélectionnés au niveau national.

Bilan positif pour la **charte pour une gestion économe du foncier** avec près de 130 signataires représentant 13 SCoT (soit 60 % de la population des 30 SCoT bretons), 21 EPCI et 78 communes qui se sont engagés dans une gestion raisonnée de l'espace. La DREAL a également participé à la réalisation de plusieurs études pilotées par l'Établissement public foncier (EPF) (boîte à outils de l'aménagement et du foncier, référentiel de mobilisation des possibilités de renouvellement urbain et de densification, guide des aides financières à l'habitat privé ancien) et à l'expérimentation sur la **revitalisation des centres-bourgs** menée à Josselin et Mellé.

PERSPECTIVES 2014

- Instruction des projets à enjeux : parc éolien offshore de la baie de Saint Brieu, centrale CCG à Landivisau et raccordements, renforcement de la canalisation gaz sud Bretagne, liaison 225 kV sud nord Bretagne ;
- Suivi des projets énergies marines : hydroliennes du Fromveur, éolien posé et flottant ;
- Instruction de la procédure de travaux et vidange du Barrage de Guerlédan ;
- Mise en œuvre du PREH et déploiement du SRCAE ;
- Réforme de la politique de la ville ;
- Acte 3 de la décentralisation et mise en œuvre de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) ;
- Expérimentation du Suivi de Programmation Logement Social (SPLS) ;
- Pacte de relance État / Union Sociale pour l'Habitat ;
- Études (Évaluation des Programmes Locaux de l'Habitat, Estimation des besoins en logements locatifs sociaux, marchés fonciers et immobiliers).

QUELQUES CHIFFRES

- 7100 appels traités par les Points Rénovation Info Service (PRIS) ;
- 4818 dossiers de distribution d'électricité instruits ;
- 32 881 084 € de subventions ANAH consommées pour le logement privé ;
- 3 161 logements rénovés avec le fond d'aide à la rénovation thermique (programme « Habiter mieux ») plaçant la Bretagne au premier rang au niveau national ;
- 12,96 M€ investis pour le logement locatif social et les actions d'accompagnement ;
- 4 696 logements sociaux ont été financés ;
- 46 opérations approuvées et 26 conventions cadres conclues par l'établissement public foncier.

Prévention des Pollutions et des Risques



Le service Prévention des pollutions et des risques a pour missions de limiter les conséquences des risques naturels (inondations, submersion marine...), d'assurer la prévision des crues, de réduire les risques technologiques et sanitaires et de limiter les pollutions et les nuisances d'origine industrielle.

Pour atteindre ces objectifs, il s'appuie notamment sur les meilleures technologies disponibles pour organiser la réduction à la source des risques, déchets et rejets industriels. Prenant appui sur le réseau des unités territoriales de la DREAL et des directions départementales interministérielles, il conduit aussi la surveillance réglementaire des installations classées pour la protection de l'environnement. Dans ce cadre, il partage l'information sur l'état de l'environnement, diffuse les bonnes pratiques industrielles et prévoit le cas échéant la concertation avec les riverains. Il veille à la gestion rationnelle des ressources minérales et à la sécurité dans les mines et les carrières.

FAITS MARQUANTS EN 2013

La DREAL est chargée du pilotage des missions d'instruction et de contrôle des ICPE, principalement réalisées dans les UT de la DREAL et les DDPP (élevages). En 2013, les évolutions réglementaires se sont poursuivies : évolution de la nomenclature avec l'élargissement du champ des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) relevant du régime de l'enregistrement, transposition de la directive européenne applicable aux émissions industrielles, mise en œuvre des nouvelles dispositions de police de l'environnement, et de celles relatives aux garanties financières.

Élevages

Au 1^{er} janvier 2013 la Bretagne compte 8 465 ICPE soumises à autorisation, soit 19 % du parc national. Ce taux exceptionnel est lié à la présence importante d'élevages en Bretagne (6 731 élevages porcins, bovins ou avicoles soumis à autorisation). Les élevages bretons représentent 44 % des élevages français soumis à autorisation.

La forte concentration des élevages dans une seule région a des incidences sur l'environnement, en particulier sur les milieux aquatiques. L'enjeu principal est l'amélioration des plans d'épandage. Au 1^{er} janvier 2013, le stock de dossiers d'ICPE élevage en cours d'instruction (régime autorisation, avec et sans enquête publique) était de 744. Au 30 octobre il est descendu à 622 :

- 113 notifications de changement notable ;
- seulement 7 dossiers avec enquête publique.



Un travail est également entrepris pour étudier les possibilités de simplification des plans d'épandage par l'intermédiaire d'une dématérialisation des dossiers par transmission électronique des données.

Risques naturels et hydrauliques

Contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques

La DREAL assure le contrôle de la sécurité d'environ 600 ouvrages hydrauliques (digues et barrages), pour la région Bretagne et en appui à la région Basse-Normandie.

38 inspections ont été réalisées ; 13 études de dangers ont

été reçues en 2013 dont certaines sont d'ores et déjà en cours d'examen.

En 2013, des incidents sur des barrages et des infractions ont été relevés ou observés, nécessitant la réalisation d'ins-

pections réactives et/ou la proposition d'actes préfectoraux (mise en demeure, mise en révision spéciale, mesures d'urgence selon le cas). Notamment :

- barrage de Saint-Sébastien (Côtes d'Armor) ;
- barrage de Pen Mur à Muzillac (Morbihan) : fuites sur les parements.



D'autres ouvrages nécessitent une action de suivi particulière de la part de la DREAL (barrage de l'étang des Forges à Paimpont en Ille-et-Vilaine, digues de St-Malo, digue de la Duchesse Anne en Ille-et-Vilaine).

Prévention et gestion des risques naturels

La déclinaison des actions inscrites dans les cinq PAPI (Programmes d'Actions de Prévention des Inondations) labellisés s'est poursuivie : Blavet, Vilaine, Odet, Combrit - Ile Tudy et Cap Lorient s'est engagée. La DREAL pilote le PAPI Vilaine et assure en continu le suivi technique et financier des actions. Pour les autres PAPI, la DREAL est sollicitée en tant qu'expert et accompagne les DDTM dans le suivi et la mise en œuvre des actions. Suite à l'épisode d'inondations de

mars 2013, notamment sur le bassin de la Vilaine, la DREAL a élaboré 12 rapports hydrologiques sur lesquels la commission interministérielle fonde son avis pour accorder l'état de catastrophe naturelle à une commune.

La DREAL est intervenue auprès des services des DDTM en charge de l'élaboration des plans de prévention des risques littoraux (PPRL de Saint-Malo, PPRL des marais de Dol et PPRL du Finistère notamment), dans un contexte parfois difficile du fait des contraintes d'aménagement portées dans les PPRL pour les territoires.

En lien avec la DREAL de bassin et les DDTM, la déclinaison de la Directive Inondations en Bretagne a mobilisé la DREAL notamment pour le processus d'élaboration des cartes des surfaces inondables et des cartes des risques d'inondation dans les trois territoires à risques importants d'inondation (TRI) : Vilaine de Rennes à Redon, Saint-Malo / Baie du Mont Saint-Michel et Quimper / littoral sud-Finistère. La DREAL a également contribué à l'élaboration de la Stratégie Nationale de Gestion du Risque Inondation (SNGRI) et à l'élaboration du Plan de Gestion des Risques Inondations (PGRI) au niveau du bassin.

Prévision des crues

L'année hydrologique juin 2012- juin 2013 a été marquée par 11 événements hydrométéorologiques importants, conduisant à la production de 179 bulletins de vigilance au moins de couleur jaune et 330 prévisions émises (nombre inégalé depuis la création du service de prévision des crues Vilaine et côtiers bretons en 2005). La DREAL, et en premier lieu le Service de Prévision des Crues (SPC), a été très fortement mobilisée lors des crues de décembre 2013. L'année 2013 a également vu le déménagement du SPC au siège de la DREAL à Rennes.

Risques technologiques

Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)

La Bretagne est concernée par 16 PPRT, tous prescrits. Un PPRT (Redon) a fait l'objet d'une annulation par le Tribunal administratif. 12 PPRT sont approuvés au 1^{er} janvier 2014.

6 PPRT, dont 3 approuvés, prévoient des mesures foncières (mesures prévoyant éventuellement le déménagement des personnes fortement exposées aux risques). Des conventions encadrent le financement des mesures foncières. 2 conventions sont finalisées au 1^{er} janvier 2014.

En 2013, les réunions d'association ont montré quelques points sensibles comme l'impact des risques sur la vie économique et la problématique de diminution de la vulnérabilité des voies de communication. La loi portant diverses dispositions

d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine du développement durable dite DDADUE du 16 juillet 2013 est venue apporter plusieurs réponses aux impacts économiques et sociaux des PPRT, en apportant une meilleure prise en charge des travaux chez les riverains. Dans la continuité, la Bretagne s'est portée volontaire pour expérimenter le programme « PARI » (Programme d'Accompagnement aux Risques Industriels) sur le PPRT de Lanester.

Campagne d'inspections sur le thème risques accidentels

La DREAL est engagée dans la démarche nationale de mise en œuvre du plan de modernisation des installations industrielles visant à vérifier que les entreprises assurent correctement la maintenance des installations à risques. Une douzaine d'inspections a été réalisée en 2013.

QUELQUES CHIFFRES

- 8 217 établissements autorisés dont 6 542 élevages ;
- ICPE industrielles : 501 inspections, 47 propositions de mises en demeure et 19 procès verbaux, 37 demandes d'autorisation, 13 arrêtés enregistrements ainsi que 133 arrêtés complémentaires ;
- 100 % des 16 PPRT prescrits ; 13 PPRT approuvés, soit 80 %.

Une action régionale de forte sensibilisation des exploitants aux procédures d'intervention dans les silos et au risque incendie, associée à des inspections ciblées a été réalisée. Cette action déjà amorcée en 2012 a porté sur une dizaine d'inspections en 2013.

Une dizaine d'inspection a également été réalisée sur les systèmes de réfrigération à l'ammoniac très présents en Bretagne. Ces inspections ont permis de vérifier le niveau de suivi par les exploitants pour prévenir les fuites toxiques.

Plan anti-endommagement des réseaux

En 2013, la DREAL a poursuivi son travail d'accompagnement de la réforme par la sensibilisation des acteurs (formations, réunions avec les services de secours), la mise en place d'un observatoire régional des déclarations de travaux et le suivi réglementaire des endommagements (58 courriers aux exploitants, entreprises et collectivités). La DREAL répond aussi aux questions des déclarants sur le guichet unique.

Risques chroniques

Plan régional santé environnement (PRSE)

La DREAL pilote 10 actions du 2^{ème} PRSE, portant sur l'amélioration de la qualité des eaux, des logements, de l'air, sur les produits chimiques et sur les établissements recevant des enfants construits sur d'anciens sites industriels. Un état d'avancement à mi-parcours a été effectué. Des ateliers sur les thèmes santé et environnement ont réuni une centaine de participants.

Contrôles inopinés

26 contrôles inopinés par des laboratoires agréés ont été effectués pour les rejets atmosphériques et 127 ont été programmés pour les rejets aqueux.

Chaque contrôle présentant un dépassement des valeurs limites à respecter fait l'objet d'une suite écrite proportionnée au dépassement. Les établissements ayant eu des contrôles dépassant les valeurs limites à respecter ont un contrôle inopiné l'année suivante.

Quotas CO2

Dans le cadre du 3^{ème} plan national Quotas CO2, la DREAL a instruit les 34 plans de surveillance des émissions de gaz à effet de serre déposés par les industries bretonnes. La déclaration annuelle d'émissions de gaz à effet de serre de ces établissements a été vérifiée.

Produits chimiques

13 inspections ont été réalisées au titre du règlement européen REACH sur 25 substances, 4 inspections au titre de la réglementation biocides et 3 inspections relatives à l'exploitation de circuit de froid utilisant des fluides frigorigènes fluorés.

Côté incidents, on observe une baisse de 16 % des dommages avec fuite sur ouvrages enterrés entre janvier et août 2013 par rapport à la même période en 2012.

Par ailleurs, 3 visites inopinées de chantiers ont été réalisées afin de s'assurer du respect de la réglementation.

Équipements sous Pression (ESP)

La DREAL a exercé en 2013 des missions sur le contrôle des ESP :

- instruction : dérogations, déclaration de mise en service (160 dossiers en 2013) ;
- inspection par le suivi des organismes habilités régionaux : 2 audits en 2013, traitement des ESP en situation irrégulières (70 dossiers) et actions de surveillance spécifiques portant sur 3 centres de requalification en autosurveillance traitant environ 385 000 équipements par an et un réservoir sous talus de propane de 3 000 m³.

Mines, après mine

4 sites miniers ont été inspectés, des inspections conjointes avec l'Autorité de sécurité nucléaire ont eu lieu sur plusieurs sites de matériaux uranifères.

La demande de permis d'exploitation d'un site géothermique à Saint-Malo a été instruite et autorisée. La DREAL a effectué la recevabilité des 3 demandes de permis exclusif de recherche de métaux à terre déposées en 2013. L'instruction du permis de Merléac a été achevée.

La DREAL a instruit 2 demandes d'arrêt définitif de travaux de sites marins (Îlot St Michel et Beg an Fry) et la renonciation de concession de Porte aux Moines avec restrictions d'usage. Le projet de plan de prévention des risques miniers de Trémuson a été élaboré avec la DDTM des Côtes d'Armor en vue d'une enquête publique en 2014.

Des travaux de sécurisation temporaire des accès aux puits sur le site de la Villeder ont été menés dans l'attente de travaux définitifs qui concilient les objectifs de sécurité vis à vis des tiers et de préservation des habitats des chiroptères.

Déchets

23 dossiers de transferts transfrontaliers de déchets vers d'autres pays de l'Union européenne ou le Maroc ont été déposés, l'instruction de 19 est soldée : exportations de pneumatiques, résidus d'épuration des fumées d'incinération, déchets industriels prétraités, traverses SNCF, tubes cathodiques. La DREAL a été sollicitée par les services des douanes françaises pour 3 transferts illicites et pour une opération européenne dans les ports. 3 demandes de sortie de statut de déchets ont été transmises au niveau national.

PERSPECTIVES 2014

- Mettre en œuvre des expérimentations de simplification administrative (autorisation unique et certificat de projet) ;
- Renforcer la mise en œuvre du PRSE ;
- Poursuivre la mise à jour de la base BASOL relative aux sites et sols pollués ;
- Poursuivre le travail de mise en œuvre des PPRT ;
- Décliner, en élevage, des nouveaux textes réglementaires : prise en compte de la création du régime enregistrement dans la filière « porc » et adaptation des projets d'exploitation aux nouvelles règles « Directive nitrates » ;
- Élaborer (en appui des DDTM) des plans de prévention des risques littoraux prioritaires ;

- Poursuivre la cartographie des surfaces inondables et des risques d'inondation des 2 TRI et l'appui aux DDTM pour bâtir des stratégies locales de gestion de ce risque ;
- Poursuivre l'appui de la DREAL pour la mise en place de programmes d'actions de prévention des inondations ;
- Instruire les demandes de reconnaissance des catastrophes naturelles suite aux crues de fin 2013 - début 2014 ;
- Poursuivre l'action de recensement et de classement des digues ;
- Poursuivre le travail d'amélioration de la prévision des crues et mise en place de la mission Référent départemental inondation (RDI).



© ERE 2013

Travaux LGV - Réalisation d'un pont-route
Le Perre (35)

Le service Infrastructures, Sécurité, Transports a pour ambition de répondre à la demande de transport et de mobilité, en minimisant les incidences sur l'environnement et en garantissant la sécurité des personnes. Les missions du service concourent à la politique nationale des transports au travers du développement des infrastructures pour favoriser la compétitivité du territoire, tout en proposant les modes de transport les plus durables. Les autres missions du service recouvrent le respect des réglementations qui participent à la sécurité routière et garantissent le respect des règles de la concurrence entre les entreprises de transport. Elles concernent également la connaissance des acteurs économiques, ainsi que l'homologation et la sécurité des véhicules.

FAITS MARQUANTS EN 2013

Planification

Par circulaire du 2 août 2013, le Premier ministre a demandé à l'ensemble des services de l'État en région, l'élaboration du contrat de projet État-région 2014-2020, avec l'ambition de finaliser le volet « mobilité multimodale » dès le 1^{er} décembre 2013. La DREAL a eu la charge d'élaborer ce volet du CPER, en lien avec les services de la Région et des autres maîtres d'ouvrage d'infrastructures (RFF, SNCF et la Direction interdépartementale des routes de l'Ouest). Le document final, qui, à ce stade n'a pas encore reçu l'aval de la Région, a été envoyé au ministre chargé des transports en décembre 2013.

Réseau routier national : poursuite des opérations d'investissement

La dynamique de la mise à 2x2 voies de la RN 164 a continué en 2013, avec la poursuite des démarches sur l'ensemble des tronçons restants à aménager :

- préparation de l'enquête publique en janvier 2014 au niveau de Châteauneuf-du-Faou ;
- tenue de la concertation préalable en juin 2013 au niveau de Rostrenen ;
- poursuite des études sur le secteur de Mûr de Bretagne ;
- lancement des études préalables à la DUP sur les secteurs de Plémet et Merdrignac.

Mais également la poursuite des travaux sur deux secteurs :

- le secteur de Loudéac avec la réalisation des ouvrages d'art et l'assainissement en attendant les travaux de terrassement et de chaussées à partir de 2014 ;
- le secteur de Saint-Méen dans sa jonction avec la RN 12 dont les travaux ont démarré en janvier 2014.



Pont rail-route - Loudéac (22)

Les investissements routiers se poursuivent aussi dans d'autres secteurs :

- mise en service de l'échangeur de la Chênaie entre la RN 176 et la RD 137 ;
- poursuite des études préalables à la DUP sur la RN 176 entre l'estuaire de la Rance et l'échangeur de la Chênaie.

Mobilisation forte sur les grands enjeux ferroviaires bretons

Promotion de « Bretagne à grande vitesse »

LGV Bretagne Pays-de-la-Loire

- après l'obtention au premier semestre 2012 des diverses autorisations administratives, en particulier les arrêtés « loi sur l'eau » et « espèces protégées », le partenariat entre Eiffage Rail Express (ERE) et les services de l'État a permis de définir précisément les mesures compensatoires à mettre en œuvre : 700 hectares de terrains affectés à ces mesures ont été validés, la mutualisation au titre des différentes réglementations permettant de limiter l'impact en matière de surface agricole. La démarche se poursuit, en particulier pour la recherche de zones humides à restaurer ;
- poursuite des travaux de terrassement avec près de 80 % de réalisé ;
- poursuite des procédures d'aménagement foncier ;
- tenue de 2 comités de pilotage.

Liaisons Nouvelles Ouest - Bretagne Pays-de-la-Loire (LNO - BPL)

Le début d'année 2013 a été marqué par le report de la saisine de la Commission nationale du débat public (CNDP) par RFF en vue de l'organisation du débat public, dans l'attente des conclusions de la commission Mobilité 21. Cette dernière, dans son rapport de juin 2013, confirme l'intérêt de ce débat public à condition qu'une variante d'optimisation de l'existant soit étudiée et ajoutée au dossier du débat. Ces études ont été menées et validées en comité de pilotage en novembre 2013. La saisine de la CNDP est intervenue en décembre 2013, dans la perspective de l'organisation d'un débat public à l'automne 2014.

Diffusion de la grande vitesse

Les études et travaux permettant de moderniser l'exploitation du réseau structurant, d'augmenter l'offre de transports et les vitesses de circulation se sont poursuivis. En particulier, le programme de travaux de désaturation de la gare de Rennes (50 M€), qui permet une augmentation significative de l'offre TER à l'occasion de l'arrivée de la LGV en 2017, a été arrêté.

Pôles d'échanges multimodaux

Le CPER 2007-2013 prévoit des travaux d'aménagement pour les principales gares bretonnes afin qu'elles deviennent de véritables pôles d'échanges multimodaux (PEM). Deux nouveaux contrats de pôle ont été signés en 2013 pour les PEM de Quimper et Lorient.

Deux conventions de financement de travaux ont également été signées à Guingamp sur les périmètres de RFF et de Gares et connexions (soldant ainsi les engagements de l'État pour ce PEM) et les travaux sur le périmètre de RFF ont débuté en juin.

Les travaux de réalisation de la passerelle de Vitré ont également été exécutés cette année, avec notamment la pose de la travée au-dessus des voies ferrées, lors d'un week-end de septembre durant lequel le trafic ferroviaire a été interrompu.

Contribution au développement du fret ferroviaire

La DREAL a participé activement à l'élaboration du Plan régional d'actions logistiques initié par la Région Bretagne en 2012 et qui a abouti à un rapport en fin d'année 2013 portant sur des propositions en faveur du développement et de l'optimisation du fret et de la logistique en Bretagne.

Parallèlement, les études de faisabilité se sont poursuivies sur des plates-formes de transport combiné à Vitré, Montauban-de-Bretagne, Guingamp et Morlaix. Pour cette dernière, la plate-forme existante a été remise en service afin de relancer cette activité, sans attendre la réalisation d'une plate-forme plus ambitieuse.

QUELQUES CHIFFRES

- **Crédits consommés sur les opérations d'investissement sous maîtrise d'ouvrage DREAL : 11,8 M€ d'AE et 14,5 M€ de CP ;**
- **Subventions FEDER pour le développement ferroviaire Rennes-Brest et Rennes-Quimper : 12 M€ ;**
- **Nombre de contrôle sur route et en entreprises de transport : 5400 véhicules contrôlés sur route et 110 entreprises contrôlées ;**
- **Réception de véhicules : 2540 véhicules réceptionnés à titre isolé et 55 réceptions par type prononcées ;**
- **Surveillance des centres de contrôle technique automobile : 200 supervisions de contrôles techniques de véhicules lourds et 44 visites d'installations de contrôle technique de véhicules légers.**

Respect des réglementations

La DREAL participe à la régulation du secteur d'activité des transports routiers. À ce titre, elle tient le registre électronique national des entreprises de transport par route et organise toute l'année des opérations de contrôle. Une attention particulière est portée sur la situation financière des entreprises de transport et notamment leur sous-capitalisation. Plus de 100 entreprises font l'objet d'un suivi particulier. Afin de favoriser les échanges avec ce secteur, la DREAL réunit régulièrement les organisations professionnelles.

Lors des contrôles sur route, sont notamment constatées des fraudes au chronotachygraphe de plus en plus complexes, mettant en jeu la sécurité du conducteur et des usagers de la route et constituant des infractions aux règles de la concurrence. Ces opérations sont complétées par des contrôles en entreprise (transporteurs de marchandises, de voyageurs, commissionnaires de transport), ainsi que par des actions de surveillance des centres agréés pour le contrôle technique périodique des véhicules légers et des poids lourds.



Compte tenu de l'obligation réglementaire à compter du 01/01/2013 d'immatriculer les véhicules agricoles remorqués, l'année 2013 a été marquée par une forte augmentation du nombre d'opérations de réception dans le domaine des véhicules agricoles où les services techniques de la DREAL encadrent désormais 27 constructeurs et importateurs.

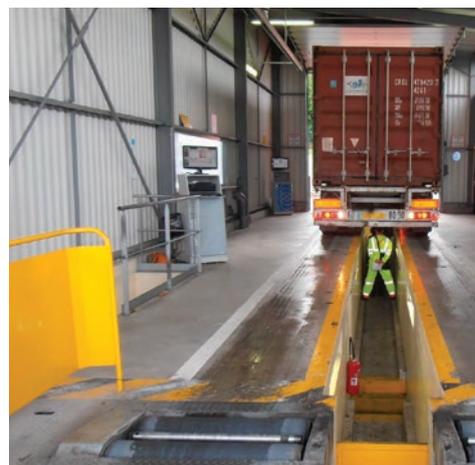
Promotion du développement durable dans les déplacements

Accélération du déploiement régional de la charte « Objectif CO2 Les transporteurs s'engagent »

2013 a été une nouvelle année d'amplification de la démarche avec :

- la signature de 22 nouvelles entreprises de transport routier de marchandises (61 au total) et 2 nouvelles entreprises de transport interurbain de voyageurs (11 au total)
- l'extension de la démarche aux entreprises du transport routier de marchandises utilisant des flottes de véhicules de transport léger pour compte d'autrui (= ou < 3,5 tonnes) et aux entreprises du secteur transport routier de voyageurs utilisant des véhicules de moins de 10 places ainsi qu'au transport urbain.

Au total, l'ensemble des plans d'actions portent sur une économie de près de 20 millions de litres de gasoil et plus de 63 000 tonnes de CO2.



Sécurité routière

Bilans mensuels et annuels de la sécurité routière

L'observatoire régional de sécurité routière met en ligne chaque mois un bilan sur l'accidentologie dans les 4 départements bretons et a réalisé le bilan annuel de l'année 2012. Une carte régionale des accidents mortels est en ligne sur le site internet de la DREAL, accessible également au moyen d'un flash code permettant d'accéder directement à la carte sous GéoBretagne depuis un smartphone.

PERSPECTIVES 2014

- Finalisation du CPER 2014-2020 sur le volet mobilité avec une signature avant l'été ;
- Poursuite des investissements sur la RN 164 avec notamment l'enquête publique à Châteauneuf-du-Faou et les concertations publiques à Mûr-de-Bretagne et Plémet ;
- Tenue du débat public LNO - BPL à l'automne.

Connaissance, Prospective et Évaluation



Le service Connaissance, Prospective et Évaluation est chargé d'assurer le management de la connaissance : il doit acquérir, produire, traiter, valoriser et diffuser les données nécessaires à la DREAL pour porter les politiques dont elle a la charge et pour garantir l'accès à l'information environnementale pour tous. À ce titre, il pilote le système d'information de la DREAL.

Ce service porte aussi la transversalité des politiques de développement durable ; il en fait la promotion, via un partenariat avec les collectivités et le réseau associatif et décline la stratégie nationale pour la transition écologique en région.

Il élabore également les avis de l'Autorité environnementale et gère l'animation des réseaux utiles au développement de l'évaluation environnementale.

FAITS MARQUANTS EN 2013

Évaluation environnementale

Entrée en vigueur de la procédure au cas par cas

La procédure dite au « cas par cas », entrée en vigueur au 1^{er} juin 2012 pour les projets, concerne également les plans / programmes depuis le 1^{er} janvier 2013 et les documents d'urbanisme depuis le 1^{er} février. Une information spécifique a été mise en place sur le site Internet de la DREAL et la mobilisation des services de l'État sur ce dispositif a donné lieu à deux réunions dédiées du réseau régional de l'évaluation environnementale.

Nombre d'avis et de décisions de l'Autorité environnementale

Le nombre total de dossiers de projets, plans et programmes soumis à l'avis de l'Autorité environnementale (Ae) en 2013 reste élevé, avec 292 dossiers traités au cours de l'année. Les dossiers d'élevage continuent à en représenter environ 30 %. Le nombre de dossiers de plans locaux d'urbanisme augmente de façon importante, avec 72 dossiers traités en 2013 (soit un quart des dossiers) contre 46 en 2012 et 24 en 2011.

Concernant l'examen au cas par cas des documents d'urbanisme et des autres plans et programmes, ce sont 27 dossiers de PLU (et 2 cartes communales) qui ont donné lieu à une décision de l'Ae d'exemption ou de soumission à évaluation environnementale et 71 dossiers d'autres plans et programmes, pour l'essentiel des zonages communaux d'assainissement des eaux usées ou pluviales (63) et des SAGE (schémas d'aménagement et de gestion des eaux).

L'examen au cas par cas des projets s'est poursuivi sur un rythme sensiblement identique à celui de 2012, avec au total 129 décisions rendues en 2013.

Exploitation de l'audit Ae du CGEDD

L'Inspection générale de l'Administration et le Conseil général de l'environnement et du développement durable ont été sollicités en mars 2012 par le Préfet de région pour réaliser

un audit sur l'exercice de l'Ae en Bretagne. Le rapport du CGEDD, remis en février 2013, dresse un certain nombre de recommandations. Les propositions de suites à donner ont été présentées au comité d'administration régionale de septembre 2013 et validées. Certaines sont en cours de réalisation, d'autres seront à mettre en œuvre en 2014. Globalement, elles ont trait aux circuits et délégations de signature, à la qualité des avis de l'Ae et aux moyens.

Diffusion des fiches de cadrage de l'autorité environnementale

Avec la mise en place de l'examen au cas par cas, il a été constaté que certaines catégories de dossiers étaient reçues en nombre important. Un travail de fond a alors été conduit pour identifier les principaux points de vigilance au plan environnemental propres à chacune des catégories.

Des fiches « points de repère » ont ainsi été élaborées concernant les constructions de serres agricoles, l'installation de zones de mouillage et d'équipements légers et la définition des zonages d'assainissement communaux ou intercommunaux des eaux usées et pluviales. Ces fiches seront diffusées début 2014.

D'autres fiches de ce type sont en cours de mise au point concernant les documents d'urbanisme, les opérations de dragage, les schémas d'assainissement et de gestion des eaux.

Animation des réseaux d'acteurs

Plusieurs réunions régionales avec les différents services de l'État concernés par l'évaluation environnementale ont été organisées pour informer sur les évolutions réglementaires applicables et notamment sur l'entrée en vigueur de la procédure du « cas par cas » pour les plans/programmes et les documents d'urbanisme. Une réunion plus spécifique a été organisée avec les quatre DD(CS)PP de la région et les services préfectoraux en charge des ICPE.

Formation des commissaires enquêteurs

6 journées thématiques ont été organisées sur l'eau, le littoral, les déclarations d'utilité publique, l'urbanisme et la place du commissaire enquêteur et 2 journées ont été organisées à destination des commissaires enquêteurs débutants ou nommés depuis un an. Une journée d'échanges, organisée pour la deuxième année consécutive, a réuni 187 commissaires enquêteurs à Pontivy.

Soutien à l'élaboration des agendas 21

8 nouvelles démarches de développement durable de collectivités bretonnes ont été labellisées « Agenda 21 local France » en 2013. Ces nouvelles labellisations portent à 40 le nombre d'agendas 21 reconnus en Bretagne, ce qui place la région comme une des plus dynamiques au niveau national.

La DREAL accompagne la promotion des démarches agendas 21 pour faire émerger de nouvelles réflexions et savoir-faire dans les territoires. Après la réalisation du guide « le diagnostic Agenda 21 : comment faire ? » en 2012, la DREAL a engagé deux réflexions sous l'égide du comité régional agenda 21 de Bretagne : sur la gouvernance territoriale et sur l'évaluation stratégique des agendas 21. La première étude a permis de recueillir une vingtaine de témoignages filmés d'acteurs locaux sur leur perception de la notion de gouvernance et d'identifier si les collectivités engagées dans des démarches agendas 21 avaient modifié leurs pratiques de gouvernance. 4 ou 5 films pédagogiques en cours de montage seront diffusés courant 2014. La seconde étude « Évaluation d'Agendas 21 locaux : accompagnements méthodologiques, capitalisations et recommandations » est en cours de réalisation et ses résultats seront diffusés vers les réseaux bretons impliqués dans les projets territoriaux de développement durable dans une logique de diffusion de la connaissance et des bonnes pratiques.



La communauté de commune du Pays de Châteaugiron labellisée « Agenda 21 local France »

Développement des relations avec les associations

Dans le cadre des lois Grenelle, une réforme de l'agrément des associations de protection de l'environnement a été mise en place et une habilitation des associations agréées a été instaurée en vue de leur permettre de siéger dans certaines instances consultatives (CESER, comité de bassin, comité régional trame verte et bleue, commissions des sites...). L'agrément qui permet notamment à une association de de-

mander son habilitation est maintenant valable pour 5 ans et peut être délivré au niveau départemental, régional ou national. L'habilitation vise à garantir une concertation de qualité avec des acteurs représentatifs et légitimes en matière de protection de l'environnement. En 2013, après avoir élaboré une harmonisation des critères, la DREAL a produit 28 avis pour les agréments et 14 pour les habilitations.

Production relative à la connaissance des territoires

GéoBretagne

GéoBretagne, partenariat pour l'échange de données géographiques en Bretagne, regroupe plus de 100 partenaires, ce qui a permis de doubler le nombre de données partagées et de porter à plus de 20 000 le nombre d'utilisateurs. GéoBretagne figure dans le top 4 français pour la mise à disposition de données sous format européen INSPIRE1 derrière le ministère de l'Écologie, l'Ifremer et la Région Aquitaine. Si les années précédentes étaient consacrées à la mise en cohérence de référentiels comme le cadastre ou la photographie aérienne, 2013 a vu la création de groupes thématiques métier : eau, énergie, transports. Ces nouvelles thématiques permettent de démultiplier le nombre de réutilisations et d'acteurs intéressés par la plate-forme GéoBretagne. Les nouveaux projets de la DREAL Bretagne - atlas des sensibilités du littoral, carte de la zone de défense, système de gestion de crise OGERIC - sont désormais conçus pour reposer sur des données partagées.

GIP Bretagne Environnement

Le GIP Bretagne Environnement est un outil créé par le Conseil régional et la DREAL en vue d'assurer la diffusion et la valorisation des données environnementales au niveau de la Bretagne. Le GIP Bretagne a également développé 4 observatoires régionaux dans les domaines de l'eau, de la biodiversité, des déchets et de l'énergie et des gaz à effet de serre. En 2013, le GIP a obtenu le renouvellement de sa convention pour une durée de 8 ans.

Profil environnemental

L'année 2013 a vu l'achèvement du Profil environnemental régional. Suite à la présentation du projet au comité régional Grenelle en 2012, celui-ci a été consolidé par de nouvelles contributions, pour aboutir à un document final validé à l'automne. Une première diffusion a été réalisée auprès des principaux acteurs publics bretons, accompagnée d'une mise en ligne sur le site internet de la DREAL.

Colloque gestion durable du trait de côte

La DREAL, en lien avec le Conseil Régional et les DDTM a organisé en mars à Lorient un colloque prospectif relatif à la gestion durable du « trait de côte » qui a réuni environ 200 participants : acteurs, décideurs et usagers à différents titres de cette frange du littoral breton très exposée aux évolutions naturelles et humaines. Sur la base d'interventions d'experts, d'acteurs de la gestion du littoral et d'expériences de collectivités, un riche débat s'est instauré, relaté dans des actes publiés au cours de l'été 2013 sur Internet, et diffusés à 500 exemplaires auprès des collectivités locales du littoral notamment.



Entre Cancale et le Vivier-sur-mer (35)

Exercice de prospective Territoires durables 2030

Suite à un appel à projets, la DREAL Bretagne avait été sélectionnée pour expérimenter une déclinaison des quatre scénarios de développement territorial étudiés au niveau national par le MEDDE. Dans ce cadre, la DREAL a organisé en mai et juin des ateliers réunissant des agents volontaires de services de la DREAL, des DDTM, du SGAR et du CESER. Les résultats de ces travaux ont été transmis au MEDDE et diffusés en interne. Ils feront l'objet d'une valorisation plus large en 2014.

QUELQUES CHIFFRES

- 150 avis explicites préparés pour l'Autorité environnementale ;
- 6 démarches d'agendas 21 soutenues (15 000 €) ;
- Soutien financier à 17 associations environnementales (128 000 €) ;
- 12 publications de l'unité Observatoires et Statistiques dans le domaine logement-construction ;
- Financement du GIP Bretagne Environnement (142 500 € État, 125 000 € FEDER, 210 000 € ADEME, 25 000 € Agence de l'Eau) ;
- Soutien financier à la Cellule économique de Bretagne (80 000 €) ;
- Accroissement du nombre de partenaires (tous les Conseils Généraux et toutes les agglomérations) pour GéoBretagne et du patrimoine de données partagées (110 partenaires).

Mise en place de l'observatoire régional de l'économie des transports

Afin d'analyser l'évolution des stratégies à la fois des chargeurs et des transporteurs et de répondre à une attente pour évaluer les incidences éventuelles du projet d'écotaxe, le Préfet de région a souhaité que soit créé un observatoire des impacts de cette taxe, qui a été hébergé au sein de l'observatoire régional des transports de Bretagne. Depuis début 2013, il fonctionne sous le mode projet avec un comité de pilotage et un groupe-projet. À la suite de la suspension de l'écotaxe, il a été décidé que la dynamique initiée en faveur d'une meilleure connaissance de l'économie des transports méritait d'être poursuivie dans le cadre du nouvel Observatoire Régional de l'Économie des Transports (ORET).

Dispositif d'observation foncière

Les travaux menés en 2012 dans le cadre de la charte pour une gestion économe du foncier en Bretagne ont abouti à l'élaboration de deux indicateurs de suivi de la consommation foncière. Une démarche a été initiée en 2013 pour la constitution d'un observatoire régional du foncier. À l'initiative de la DREAL, des feuilles de routes ont été arrêtées par les services de l'État. Les collectivités, agences d'urbanisme et chambres consulaires seront associées à la poursuite des travaux visant à construire un observatoire mutualisé.

Promotion du développement durable

La DREAL a participé en avril 2013 à Vannes au salon des Écoterritoriales consacré au développement durable pour valoriser auprès des collectivités territoriales l'action des services de l'État dans ce domaine.

Les Trophées bretons du développement durable co-organisés par la DREAL, l'ADEME et le Conseil régional en association avec plusieurs partenaires valorisent et mettent en lumière les actions exemplaires avec l'objectif de diffuser les pratiques de développement durable en Bretagne. La 8^{ème} édition a récompensé un projet par catégorie : associations, entreprises, établissements d'enseignement, collectivités territoriales et le « prix spécial du jury » a distingué celui répondant le mieux au thème 2013 « Imaginer l'avenir, les services, les biens et les modes de vie de demain ».

PERSPECTIVES 2014

- Mise en place des propositions de suite à donner à l'audit conjoint CGEDD-IGA sur l'exercice de l'Ae en Bretagne et notamment renforcement du réseau et promotion de l'évaluation environnementale ;
- Participation à la mise en œuvre des expérimentations de simplification ;
- Participation à la préparation du volet transition écologique et énergétique (TEE) du CPER ;
- Assistance à la gestion de projet à enjeux élevés ;
- Développement de l'approche économie verte et économie circulaire ;
- Mise en place de l'observatoire foncier ;
- Mise en place d'une stratégie de l'observation et préparation d'une stratégie des Systèmes d'information (SI) de la DREAL.

Mission Zone côtière et milieux marins



Dragage du port de Morgat (29)

La mission Zone côtière et milieu marin assure au sein de la DREAL un rôle d'animation de la transversalité sur les thèmes mer et littoral. Elle veille, dans ce domaine, à la cohérence de l'action des services de l'État au niveau départemental et régional, associant la Préfecture maritime et la Direction interrégionale de la mer (DIRM). Elle est le lieu de synthèse pour l'élaboration d'une stratégie régionale pour la mer et le littoral, en lien avec les orientations nationales ou supra-nationales : directive stratégie milieu marin ; stratégie nationale pour la mer et le littoral ; gestion intégrée de la zone côtière...

FAITS MARQUANTS EN 2013

Outils d'expertise pour l'application de la loi littoral

L'usage du référentiel breton qui a pour vocation d'améliorer la sécurité juridique dans l'application de la loi littoral a fait l'objet d'une expertise externe. Les préfets de région et des 4 départements bretons ont approuvé le principe de son utilisation et ont validé sa diffusion à l'ensemble des acteurs de l'urbanisme afin qu'ils puissent inscrire les contraintes de la loi littorale dans une logique globale d'aménagement.

Gestion intégrée de la zone côtière (GIZC)

Considérer la zone côtière comme un territoire unique est une condition nécessaire à la mise en œuvre d'une approche intégrée. Sur la base de ce principe un colloque prospectif sur la gestion du trait de côte a été organisé en mars afin de croiser les points de vue des acteurs du littoral et construire un regard partagé sur les défis à venir

Par ailleurs, la construction d'une stratégie de l'Etat pour la zone côtière s'est poursuivie dans le cadre de l'atelier littoral particulièrement sur les questions de la gestion des mouillages et du domaine public maritime dans une logique d'aménagement global, intégrant tant les aspects terrestres que maritimes.

Directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM)

L'appropriation par les acteurs constitue un des objectifs majeurs d'une directive cadre.

C'est pourquoi la DREAL a réalisé, sous l'égide de la Conférence de la mer et du littoral, un guide de lecture à l'échelle bretonne des constats et objectifs des 3 plans d'action pour le milieu marin qui concernent la région. Ce guide de lecture a permis d'apporter une certaine lisibilité pour les acteurs locaux et de mettre en exergue des enjeux à l'échelle régionale.

Dragages

Sur la base d'un mandat de la Conférence régionale mer et littorale (CRML), un travail de recensement de l'ensemble des réglementations applicables aux opérations de dragages et au devenir des sédiments a été finalisé sous forme de référentiel. Il a permis de constituer le socle réglementaire permettant l'évolution et l'adaptation de la gouvernance des dragages pour répondre aux objectifs de la charte adoptée par la CRML.

QUELQUES CHIFFRES

- 2300 km de linéaire côtier ;
- 270 communes littorales.

PERSPECTIVES 2014

- Participer à l'élaboration d'une stratégie maritime régionale dans le cadre de la CRML, actée dans le Pacte d'avenir pour la Bretagne, qui reposera sur la poursuite de la mise en œuvre de la DCSMM et une approche intégrée de toutes les politiques publiques relevant tant du champ de la DREAL que de la zone côtière considérée.

Mission Zone de défense et de sécurité



Épisode neigeux - mars 2013

La Mission Zone de Défense et de Sécurité contribue, sous l'autorité du Préfet de zone de défense et de sécurité Ouest, à la mise en œuvre des politiques portées par le Haut Fonctionnaire de Défense et de Sécurité du MEDDE et du MLET en matière de préparation et de gestion des situations d'urgence relevant des domaines des risques naturels ou technologiques majeurs, des transports, de l'énergie ou de la protection contre les menaces intentionnelles. La Mission assure ses fonctions sur les cinq régions de la zone de défense et de sécurité Ouest : Centre, Pays de la Loire, Bretagne, Basse-Normandie, Haute-Normandie.

FAITS MARQUANTS EN 2013

Planification opérationnelle

La DREAL a été pilote au niveau national pour le travail relatif à l'élaboration d'une carte zonale en vue d'identifier l'ensemble des risques pour aider à la décision en cellule de crise. Elle a également participé à la déclinaison du plan national relatif à la pandémie grippale en apportant son appui aux 20 départements de la zone.

Dans le cadre du plan POLMAR-Terre, une méthodologie des atlas de sensibilité littorale aux pollutions maritimes a été validée afin d'élaborer des atlas cohérents entre les 10 départements de la zone. Par ailleurs, afin d'organiser une intervention rapide à un coût maîtrisé en cas de pollutions maritimes accidentelles, 193 marchés par anticipation ont été signés à l'issue de l'appel d'offres lancé par la mission zonale en mai.

Afin de faciliter la coordination des acteurs en cas de crise, des protocoles d'échanges d'information ont été signés avec 16 DDT/M et le travail a débuté avec les DREAL. Le Préfet de zone a également adressé une lettre de cadrage aux 2 DIRM et à la DREAL de zone pour mieux articuler les rôles de chacun. L'animation du réseau des services de l'Etat s'est également poursuivie par l'organisation et la participation à de nombreuses réunions :

- organisation d'une réunion zonale des services du réseau MEDDE avec 20 DDT(M), 5 DREAL, deux DIRM, trois DIR ainsi que les trois délégations de l'ASN et le CEREMA ;
- pilotage du comité technique zonal POLMAR Terre ;
- 6 réunions des agents sécurité-défense avec les DDT(M) ;
- intervention lors de la formation des responsables sécurité-défense à Paris.

Veille opérationnelle et alerte

A fin 2013, 156 événements ont été gérés par la DREAL dont :

- la gestion des intempéries (épisode neigeux de mars, tempête Dirk et inondations en décembre) ;
- la gestion de l'incident à l'usine Lubrizol située à Rouen en mars ;
- la mobilisation importante et dans la durée sur les portiques Ecotaxe ;

- une pollution sur la Loire touchant trois départements,
- la collision entre un TGV et un camion sur un passage à niveau près de Sillé-le-Guillaume (Sarthe) en octobre.

La DREAL de zone a également participé à de nombreux exercices de gestion de crise dont l'exercice de sécurité nucléaire au mois de juin basé sur un scénario d'accident au centre de Saint-Laurent.

PERSPECTIVES 2014

- Finalisation du déploiement des marchés par anticipation POLMAR Terre ;
- Finalisation de l'atlas de sensibilité du littoral aux pollutions maritimes à l'échelle du littoral de la zone Ouest ;
- Mise à jour du plan ORSEC zonal inondation ;

QUELQUES CHIFFRES

- 28 agents habilités à exercer l'astreinte zonale, 36 agents habilités à exercer l'astreinte régionale ;
- 156 événements gérés.

Mission Pilotage et animation régionale



La Mission Pilotage et Animation Régionale assiste la Direction dans ses missions liées à la coordination et l'animation des politiques du MLET et du MEDDE en région. En lien avec l'ensemble des missions et services de la DREAL et les autres UO de la zone de gouvernance (DIRO, DDI, Préfecture 22 et 56), elle propose, actualise et suit les outils liés à la gestion des effectifs et des crédits et à l'évaluation de la performance. Elle participe à l'élaboration de la stratégie du MLET et du MEDDE en région, assure le rôle de DRH régionale et pilote le service social régional.

FAITS MARQUANTS EN 2013

Animation régionale

- Finalisation du plan régional de gestion prévisionnelle des ressources humaines et du plan régional de formation (enjeux) ;
- Préparation du futur contrat de plan Etat-région 2014-2020 et des programmes opérationnels fonds européens, dans le cadre du Pacte d'avenir pour la Bretagne ;
- Contribution à la réflexion stratégique sur l'organisation de la gestion des risques et sur la stratégie des études en Bretagne.

Fonction de DRH régionale

- Mise en œuvre du nouvel espace statutaire des catégories B (promotion) ;
- Ajustement des réflexions budget base zéro (BBZ) locales pour la répartition 2013 des effectifs par service ;
- Préparation de la mise en œuvre des réformes relatives à l'application du droit des sols et de l'assistance technique de l'État pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire.

Gestion financière

La DREAL assure la gestion des crédits de 6 Budgets Opérationnels de Programme (BOP) :

- BOP 113 : PEB - Paysage, Eau et Biodiversité ;
- BOP 135 : UTAH - Urbanisme, Territoires et Amélioration de l'Habitat ;
- BOP 181 : PR – Prévention des Risques ;
- BOP 203 : IST – Infrastructures et Services de Transports ;
- BOP 207 : SCR – Sécurité et Circulation Routières (programme rattaché au ministère de l'Intérieur) ;
- BOP 217 : CPPEDMD - Conduite et Pilotage des Politiques de l'Écologie, du Développement et de la Mobilité Durable (programme support financier et regroupant l'ensemble des ETP).

Suite au 3^{ème} comité interministériel pour la modernisation de l'action publique désignant le préfet de région RBOP à compter de 2014, une expérimentation a été lancée dans trois régions dont la Bretagne. Ainsi, le dialogue de gestion a revêtu une approche plus stratégique, portée par le Préfet de région.

PERSPECTIVES 2014

- Révision de la stratégie régionale ;
- Animation de la mise en œuvre des réformes ADS et ATESAT ;
- Organisation des élections professionnelles ;
- Prise en compte du rôle de RBOP du Préfet de région.

QUELQUES CHIFFRES

Les crédits consommés s'élevaient à 68,5M€ en autorisations d'engagement (AE) et à 55,2M€ en crédits de paiement (CP).

La zone de gouvernance Bretagne comprenait environ 2475 équivalents temps plein (ETP) à fin 2013, soit 120 ETP de moins qu'à la même date en 2012.



Le Secrétariat général est centré sur les missions de pilotage internes à la DREAL. Il apporte son appui à la Direction, aux services, aux missions et aux unités territoriales dans les domaines suivants : ressources humaines (y compris gestion des compétences et prévention/sécurité au travail), conseil juridique, informatique, qualité et contrôle de gestion, logistique et éco-responsabilité, finances, régie.

FAITS MARQUANTS EN 2013

Ressources humaines

En matière de **gestion du personnel**, la DREAL s'est principalement attachée à mettre en œuvre les circulaires applicables en matière de régimes indemnitaires, de promotion et de mobilité de l'ensemble des ministères (MEDDE / MLET, MAAF, MEF, Santé et Travail) en veillant à assurer une communication de qualité tant vis-à-vis des services que des agents. Il s'agissait par ailleurs de s'inscrire dans une gestion optimale des effectifs au regard des cibles assignées à l'UO DREAL.

Ces objectifs se sont concrétisés en 2013 par :

- un suivi des effectifs, pour respecter l'effectif cible de la DREAL et établir une stratégie de recrutement des compétences ;
- l'élaboration du bilan social 2013 de la DREAL ;
- la mise à jour de la rubrique intranet relative aux ressources humaines pour une meilleure lisibilité et accessibilité des informations en ligne.

De plus, la DREAL en matière de **hygiène et de sécurité** a poursuivi le travail de mise en œuvre des actions programmées dans le plan de prévention des risques 2013 sur la base du document unique « risques ». Dans ce champ, l'année a été marquée par :

- la rédaction et la validation du règlement relatif aux addictions ;
- la réalisation d'une procédure relative à la gestion des situations professionnelles traumatisantes ;
- la mise à jour des procédures et signalétiques relatives à l'évacuation.

S'agissant de **la formation et de la gestion prévisionnelle des compétences**, la DREAL a poursuivi la déclinaison des actions de formation telles que programmées dans son plan de formation 2013.

Dialogue social

En matière de dialogue social, l'organisation de nombreuses rencontres avec les organisations syndicales a été poursuivie : rencontres syndicats / direction, commissions d'harmonisation indemnitaires et de promotions, réunions thématiques préparatoires (évolution de la procédure relative à l'astreinte, etc.).

Gestion financière et logistique

Les consommations des BOP de l'UO DREAL ainsi que la programmation et l'exécution du budget de fonctionnement ont été suivis dans un souci constant de maîtrise des dépenses et en améliorant la maîtrise des moyens de fonctionnement (travail notamment sur les frais de déplacements et rédaction de la procédure relative aux circuits des dépenses).

S'agissant de l'activité logistique, les opérations de déménagement des sites situés à Plérin et Vannes ont été conduites par la DREAL.

Par ailleurs, la DREAL a rédigé une directive Commande publique précisant les principes et les modalités de mise en œuvre des procédures de passation des marchés publics, au sein de l'unité opérationnelle.

Informatique

Des investissements ont été effectués en vue d'améliorer la performance de l'infrastructure des sites de la DREAL (optimisation du plan d'équipement informatique et téléphonique).

Animation interne

Des actions de communication vers les agents, les chefs de service et les représentants du personnel ont été menées au cours de l'année 2013 : réunions de réseaux (chefs d'UT, assistantes secrétaires et assistantes de gestion), réunions d'informations générales DREAL (assemblées générales, petit-déjeuner DREAL), accueil des nouveaux arrivants.

Démarche qualité – contrôle de gestion

La procédure de contrôle hiérarchique interne pour les activités à risques a été établie. Par ailleurs, un tableau de bord consacré au suivi et au pilotage des activités de la DREAL a été construit.

PERSPECTIVES 2014

> Gestion du personnel

- assurer un suivi des effectifs pour respecter l'objectif-cible ;
- élaborer un mode opératoire à l'attention des agents relatifs à la gestion des accidents et maladies professionnels.

> Action sociale

- construire une rubrique "action sociale" sur le site intranet de la DREAL pour une meilleure information des agents (acteurs, droits et procédures).

> Formation et GPEEC

- élaborer et assurer la mise en œuvre du plan de formation 2014 ;
- élaborer une cartographie des compétences.

> Hygiène et sécurité

- poursuivre la mise en œuvre des actions prioritaires du document unique et l'animation du réseau des correspondants hygiène et sécurité ;
- finaliser des fiches d'exposition aux produits dangereux pour les agents de la DREAL concernés.

> Gestion financière et logistique

- poursuivre la mise en œuvre du plan État exemplaire ;
- déployer le contrôle interne comptable ;

- s'assurer de la mise en œuvre effective de la directive commande publique au sein des services ;
- assurer le pilotage logistique et financier des opérations immobilières (suivi du parc immobilier via Chorus et suivi des déménagements).

> Démarche qualité – contrôle de gestion

- mettre en œuvre des outils de contrôle de gestion au sein de l'UO DREAL ;
- finaliser le plan de classement du service ;
- mettre en œuvre selon le calendrier établi la procédure de contrôle hiérarchique interne pour les activités à risques.

> Pilotage informatique

- mettre en œuvre la politique informatique ministérielle ;
- établir une cartographie relative à la sécurité informatique ;
- poursuivre l'amélioration de la performance des infrastructures.

> Animation interne

- poursuivre l'animation des réseaux (chefs d'UT, assistantes secrétaires, assistantes de gestion, correspondants hygiène et sécurité).

QUELQUES CHIFFRES

- 475 agents en poste à la DREAL au 31 décembre 2013 ;
- 19 arrivées, 25 départs, 18 mutations internes et 13 départs en retraite au cours de l'année ;
- Budget de fonctionnement DREAL 2013 : 1,2 M€ euros (BOP 217) hors action sociale.

Pôle Support Intégré



Le Pôle Support Intégré assure le rôle de prestataire en ce qui concerne les fonctions support pour un ensemble de services : la DREAL, la DIRO, les DDTM (activités relevant du MEDDE/MLET) mais aussi les services tels que la DRAAF, les DDPP et DDCS, l' APB (armement des phares et balises) pour la comptabilité, ainsi que la DIRM-NAMO pour les activités informatiques.

Les activités du PSI concernent : la comptabilité, la gestion administrative et financière, les prestations sociales, les retraites des agents, la formation, la documentation, les archives, l'assistance informatique, la gestion de l'architecture informatique et de la logistique du site qui héberge les services sur Rennes. Au-delà des fonctions de production, il peut jouer un rôle de conseil et d'expert dans ses domaines d'activité et rendre des avis sur des dossiers notamment pour les marchés publics.

FAITS MARQUANTS EN 2013

Gestion comptable

L'année 2013 a été marquée par une baisse des effectifs et une réorganisation du Centre de prestations comptables mutualisées (CPCM). Des évolutions ont permis d'améliorer sensiblement le délai global de paiement qui est désormais de 28,5 jours, notamment du fait du début de la mise en place d'une réception des factures directement par le CPCM et de la généralisation du déploiement des interfaces avec Chorus : chorus formulaire, Argos ou chorus DT (Déplacements Temporaires, cartes achat...). Dans une logique d'amélioration continue, le contrôle interne comptable a également été déployé en 2013.

Fonctionnement du campus Atalante-Champeaux

Les services de la DREAL, de la DDTM et de la DIR Ouest sont implantés sur le site d'Atalante Champeaux au sein de cinq bâtiments d'une surface totale de 17 463 m². L'assemblée des co-occupants, qui a confié la gestion du campus à la division logistique du PSI, valide le budget et donne les orientations en termes de travaux et d'aménagement du site.

Parmi les nouveautés 2013 sur le campus, on peut citer :

- l'accueil de l'unité prévision des crues de la DREAL Bretagne ;
- la mise en place du PIPS (pôle interrégional de production des statistiques) rue de Vezin ;
- l'engagement des réflexions sur l'agrandissement laboratoire d'hydrobiologie.

Développement des technologies de l'information

En mars 2013, les divisions informatique et logistique se sont regroupées en une division la division TIL (technologie de l'information et logistique). Cette nouvelle organisation a permis de garantir un bon niveau d'assistance aux agents notamment suite à la fermeture des antennes de Quimper et de Saint-Brieuc.

Parmi les réalisations 2013 :

- finalisation de la bascule des postes dans le domaine d'authentification commun pour la DIRM NAMO au 1^{er} semestre ;
- extension de la migration de la téléphonie IP pour certains sites distants ;
- développement d'application (par exemple, gestion de mouvement de personnel) pour les directions du campus.

Gestion administrative et financière des agents

Le PSI assure la pré-validation des dossiers de pension (sauf exceptions) pour tous les fonctionnaires depuis le 1^{er} janvier 2013, à la place du bureau des pensions du MEDDE. Il travaille en lien étroit avec le Service des Retraites de l'État (Ministère de l'Économie et des Finances) et l'administration centrale.

Depuis le 1^{er} octobre 2013, le PSI n'assure plus la gestion administrative et financière des agents de catégorie A et des agents

des corps de catégories B et C à faibles effectifs (350 agents environ). Cette gestion est assurée désormais par la DRH en administration centrale. Après 4 ans de fonctionnement, le PSI enregistre des améliorations significatives notamment dans ses relations avec les services employeurs, au bénéfice des 2880 agents sous statut ministériel, affectés dans les DDI et les services déconcentrés (DIRO et DREAL Bretagne).

PERSPECTIVES 2014

- Poursuivre l'orientation vers une dématérialisation des factures et une dématérialisation des pièces transmises au comptable ;
- Réfléchir à une proposition d'organisation du fait de la mise en place du SIDSIC 35 ;
- Réorganiser la maintenance des bâtiments du campus ;
- Assurer la gestion administrative et financière des agents sous statut ministériel et la gestion des agents sous statut MAAF affectés dans les DDI en position normale d'activité entrante au MEDDE.

QUELQUES CHIFFRES

- 800 agents bénéficiaires des prestations logistiques sur le Campus Atalante-Champeaux ;
- 55579 paiements et 1791 titres de recettes effectués sur Chorus 30 novembre 2013 ;
- 3779 demandes d'assistance informatique concernant 2255 postes informatiques ;
- 23 concours organisés pour 1 635 candidats inscrits (une augmentation des inscriptions de 62,20 % par rapport à 2012) ;
- Des marchés publics : En 2013, 100 offres électroniques déposées sur la plateforme « PLACE » (baisse nette par rapport à 2012 : 180 offres reçues. Pour rappel : 70 en 2011, 37 en 2010 et 18 en 2009) ;
- Gestion de la paie des 3200 puis de 2900 (depuis le 1^{er} octobre 2013) agents du MEDDE et du MLET en région ;
- Gestion de la pré-validation des dossiers de pension des fonctionnaires depuis janvier 2013 : 139 départs en retraite enregistrés en 2013 ;
- 1 276 000 copies réalisées par l'atelier reprographie ;
- 4332 mètres linéaires d'archives gérés.

Mission Communication



La mission Communication contribue au titre de la DREAL à la communication interministérielle de l'État en région. Dans ce cadre, elle veille à expliquer et à valoriser l'activité de la DREAL et les priorités de l'action de l'État dans les domaines qui répondent aux objectifs de la transition écologique et pour les politiques publiques portées par le MLET et le MEDDE. Au sein de la DREAL, la mission agit pour favoriser l'émergence d'une identité commune, en organisant notamment la transversalité entre les différents métiers.

FAITS MARQUANTS EN 2013

Communication interne

L'année 2013 a été marquée par plusieurs temps forts d'échanges et de partage qui participent à ancrer une culture commune au sein de la DREAL et à améliorer le partage d'informations et de connaissances. L'alimentation régulière du site intranet, l'édition d'une lettre interne « DREAL infos Bretagne » qui informe les agents sur l'actualité des différents

services, l'organisation de 16 « Petits-déjeuners DREAL » proposés aux agents pour comprendre les grands enjeux et l'action de la DREAL et les temps de rencontre et d'échange au cours de l'année (cérémonie des vœux en janvier, réunion plénière et « journée DREAL ») ont contribué à développer des références collectives et des liens de cohésion.

Communication externe

La mission Communication accompagne tout au long de l'année direction, services et missions pour les actions de communication externe définies et suivies au travers du plan de communication annuel de la DREAL. Parmi les événements marquants de l'année : l'organisation de colloques régionaux (gestion du trait de côte, journée écoquartiers, colloque foncier, journée paysage, etc.), l'accompagnement sur des outils de

communication et des inaugurations de réalisations routières sous maîtrise d'ouvrage État, la préparation de visites ministérielles, la déclinaison régionale du débat sur la transition énergétique et du plan de la rénovation énergétique de l'habitat... Ces temps forts de communication ont alimenté les relations presse, ainsi que la production d'une trentaine d'articles dans la Lettre mensuelle des services de l'État en région.

PERSPECTIVES 2014

- Participer à la communication interministérielle des services de l'État en région ;
- Élaborer le plan de communication DREAL 2014 ;
- Poursuivre l'accompagnement des services dans la réalisation des actions de communication externe ;
- Veiller à la transversalité des actions de communication interne.

QUELQUES CHIFFRES

- 39 communiqués de presses émis ;
- 16 Petits-déjeuners organisés.

Quelques publications de la DREAL Bretagne



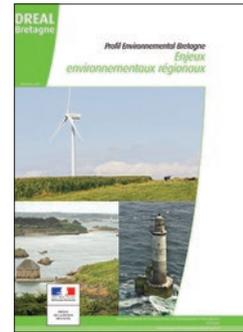
Actes : Les Bretons face à l'évolution du trait de côte



Rapport d'activité de la DREAL Bretagne 2012



Schéma Régional Climat Air Énergie de Bretagne (SRCAE)



Les enjeux environnementaux régionaux



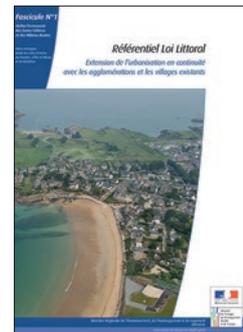
Le plan de gestion des poissons migrateurs 2013-2017



Bilan annuel 2011 : L'eau en Bretagne



Bilan annuel 2012 : La sécurité routière en Bretagne



Le référentiel loi littoral



Prise en compte des objectifs du Grenelle de l'environnement dans les SCOT bretons



Planifier le dragage des ports en Bretagne



Compte rendu d'activités 2012 - Le transport routier et la sécurité des véhicules en Bretagne



Bilan 2012 : L'habitat en Bretagne





Mission des Unités territoriales

La DREAL exerce ses missions sous l'autorité du préfet de région, et sous l'autorité fonctionnelle des préfets de départements pour les missions relevant de leurs compétences. A ce titre, les unités territoriales (UT) assurent le relais de proximité de la DREAL et la représentent dans une majorité de réunions départementales (comités, commissions, réunions sur un dossier donné...). Selon les sujets, elles peuvent s'appuyer autant que de besoin sur l'expertise des services du siège à Rennes.

Les UT assurent plus particulièrement les missions régaliennes, dont l'instruction des projets d'activités industrielles susceptibles d'avoir un impact sur la santé et l'environnement, puis leur contrôle (réglementation des installations classées). Pour les activités liées aux extractions et à l'exploitation des matériaux et substances minérales, les UT sont également chargées de l'inspection du travail (contrôle des mesures prises en matière de prévention pour la santé et la sécurité des personnels en application du Code du travail).

Les pages qui suivent retracent non seulement l'activité propre des UT en département mais illustrent aussi comment, plus globalement, l'action de la DREAL prend effet concrètement sur les territoires des Côtes d'Armor, du Finistère, de l'Ille-et-Vilaine et du Morbihan.





FAITS MARQUANTS EN 2013

Risques technologiques

L'instruction du Plan de Prévention des Risques Technologique (PPRT) de la société Totalgaz à Saint-Hervé s'est poursuivie avec la rédaction du projet de note de présentation et du règlement. L'enquête publique s'est tenue à l'été 2013 pour une approbation prévue au premier trimestre 2014.

Un exercice PPI (Plan particulier d'intervention) a été réalisé en collaboration avec plusieurs services de l'État sur le site d'une installation Seveso Seuil Bas (Triskalia à Plouagat).

Suite aux changements réglementaires, des réunions ont été organisées pour la mise en place des CSS (Commission de Suivi de Site) en remplacement des CLIC (Comité Local d'Information et de Concertation) sur certains sites Seveso du département. D'autre part, le plan POLMAR Terre du département est en cours de révision sur son volet « gestion de pollutions accidentelles par hydrocarbures sur la côte ».

Exploitation de carrières

La remise en état de la carrière Rault à Plérin s'est poursuivie sur la partie se situant à proximité du cours d'eau « Le Gouet » tout en préservant l'espace de mobilité centennale du cours d'eau et l'intégration paysagère par la réalisation de plantations. La suppression des arbres en bordure de route a ainsi permis d'ouvrir le paysage tout en sécurisant l'itinéraire routier.

Un nouvel arrêté préfectoral de renouvellement de son autorisation a été accordé à une carrière de granit à Plemeur-Bodou ce qui participe à pérenniser l'exploitation d'un granit local.

Risques chroniques

Le premier dossier éolien sous le régime des installations classées a été mené à son terme. Il autorise l'exploitation d'un parc de 5 éoliennes d'une puissance de 800 kW chacune. La puissance totale du parc sera donc de 4 MW.

Une mise à jour de la base de données des sites et sols pollués du département a été effectuée. Cette mise à jour est accessible sur le site BASOL.

L'entrée en application en 2014 de la directive IED a conduit les services de la DREAL à informer la trentaine d'établissements concernés sur les évolutions réglementaires.

Protection des paysages et sites classés

Classement du site des estuaires du Trieux et du Jaudy (22) : l'enquête publique réalisée

Le projet de classement des estuaires du Trieux et du Jaudy a fait l'objet de quatre réunions de concertation en mars 2013 : le projet et le périmètre de classement ont été portés à la connaissance de l'ensemble des élus, des principaux partenaires et des professionnels concernés, notamment de la pêche et du tourisme. Le classement proposé recouvre une superficie d'environ 4500 ha sur l'espace terrestre et fluvial et 3500 ha sur le domaine public maritime. L'enquête publique s'est déroulée du 28 octobre au 4 décembre 2013. Les conclusions de la commission d'enquête publique sont désormais attendues avant la saisine de la CDNPS puis du ministère en charge de l'écologie.

Opération grand site Erquy Fréhel (22)

Le ministre en charge de l'écologie a donné officiellement son accord, le 7 décembre 2012, au lancement de l'Opération Grand Site (OGS) des Caps Erquy – Fréhel. Ce projet de territoire, défini et porté par les acteurs locaux, devrait aboutir à terme au label national « Grand Site de France ». Le comité de pilotage de l'OGS s'est réuni à deux reprises en 2013 et une réunion publique s'est tenue le 4 décembre 2013, présentant notamment le diagnostic et les valeurs du Grand Site, préalable à la définition des enjeux et des orientations stratégiques puis à l'élaboration du programme d'actions prévue en 2014.

Planification énergétique

Éolien en mer dans la baie de Saint-Brieuc

En 2012, le gouvernement a attribué l'appel d'offres de Saint-Brieuc au consortium « Ailes Marines ». L'année 2013 a été consacrée aux réunions de concertation, notamment au débat public de 4 mois qui a permis de dégager un consensus sur le projet. Deux réunions ont été organisées au sujet du raccordement du parc éolien au réseau continental de RTE pour aboutir au fuseau de moindre impact. Le consortium a déposé le dossier de levée des risques à la préfecture de région et a décidé de poursuivre le projet.

Liaison souterraine 225 kV Lorient / Saint-Brieuc

Afin de renforcer la sécurité de l'approvisionnement électrique et accueillir les énergies renouvelables du centre Bretagne,

RTE construit une ligne souterraine de 85 km, entre Lorient et Saint-Brieuc. L'année 2013 a été consacrée à la préparation des dossiers en vue de leur instruction administrative.

Reconstruction de la ligne à 63 kV Paimpol – Guezenec

Le projet de reconstruction de la ligne Paimpol – Guezenec, à haute sensibilité environnementale, qui avait été interrompu par un moratoire de 10 ans du fait d'oppositions locales vient d'être relancé (concertation plénière achevée).

Réseau de distribution d'énergie électrique

Les autorisations administratives liés au réseau de distribution d'énergie électrique relèvent des articles 2 ou 3 du décret n°2011-1697 du 1^{er} décembre 2011 : 1044 dossiers ont été reçus et traités au titre de l'article 2 et 13 affaires instruites au titre de l'article 3.

PERSPECTIVES 2014

- Mener une campagne d'inspections sur le thème des capteurs présents dans les mesures de maîtrise des risques instrumentées (MMRI) ;
- Mettre en œuvre le nouveau dispositif de garanties financières concernant certaines ICPE susceptibles d'être à l'origine de pollution des sols ;
- Faire procéder à des contrôles inopinés des rejets atmosphériques des installations de combustion ;
- Lutter contre les sites illégaux de traitement de déchets à fort contenu métallique.

QUELQUES CHIFFRES

- 319 installations classées industrielles autorisées dont 5 Seveso Seuil Haut et 2 Seveso Seuil Bas et 21 IED ;
- 992 véhicules contrôlés par les contrôleurs des transports terrestres ;
- 81 sites classés, soit 4 400 ha en terre et 8 030 ha en mer.



FAITS MARQUANTS EN 2013

Risques technologiques

Dans le cadre de la poursuite du PPRT d'Eliant et Rospenden, la convention de financement liant les parties concernées (la collectivité, l'industriel à l'origine du risque - société Mac Bride) et l'État a été signée. La mise en œuvre des mesures foncières sera conduite en 2014.

Concernant le dernier PPRT qui reste à approuver dans le Finistère, le PPRT de Brest (sociétés Imporgal et Stockbrest), il a fait l'objet en 2013 de nombreuses réunions techniques et d'échanges avec les personnes intéressées. La consultation des personnes et organismes associés a été réalisée fin 2013. Le PPRT devrait pouvoir être soumis à enquête publique en 2014.

En 2013, l'UT29 a participé aux exercices Plans particuliers d'intervention des entreprises Mac Bride, Cargill Brest et Nobelsport ainsi qu'aux réunions des CLIC devenues Commissions de Suivi de Site (CSS) pour les sites Seveso.

Déchets

Les échouages d'algues vertes ont été bien moindres que les années précédentes, notamment en raison des conditions météorologiques. Des moyens importants ont été consacrés à l'information, au contrôle des installations recevant des algues vertes et au suivi des capacités de traitement. L'usine de Fouesnant, particulièrement moderne et performante a été mise en service en 2013.

Les contrôles inopinés des rejets dans l'air des 5 incinérateurs du Finistère, pilotés par la DREAL, ont été réalisés avec des résultats conformes aux prescriptions réglementaires.

Le site de traitement et de valorisation des sédiments de dragages de Port la Forêt a fait l'objet d'une inspection qui n'a relevé aucune non-conformité majeure.

Risques chroniques

Une action ciblée sur les principaux industriels qui pratiquent l'épandage des eaux résiduaires ou des boues s'est poursuivie activement en 2013. Les constats réalisés ont montré une amélioration des pratiques même si de nouvelles avancées sont encore souhaitables.

Dans le cadre du Plan National Santé Environnement, 19 établissements recevant des enfants ont été identifiés en 2011 comme édifiés sur d'anciens sites industriels. Après avoir reconstruit la mémoire industrielle et priorisé les actions visant à protéger les enfants, l'action de diagnostic s'est poursuivie en 2013. Sur les 19 établissements concernés, 14 diagnostics sont terminés et ont conclu que les sols des établissements ne posent pas de problème particulier ou que les aménagements et usages actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions potentielles ou avérées. Les 5 derniers diagnostics sont attendus début 2014. Les chefs d'établissement, les parents d'élèves et les enseignants ont été régulièrement informés des suites qu'il convenait de réserver aux préconisations formulées.

Protection des paysages et site classé : île de Sieck

Initié depuis plusieurs années le projet de classement de l'île de Sieck sur la commune de Santec a été mis à l'enquête publique fin 2013.

Infrastructures de transport routier

La dynamique de la mise à 2x2 voies de la RN 164 s'est poursuivie en 2013 dans le Finistère sur la section dite de la déviation de Châteauneuf-du-Faou, d'une longueur de 12 km. Ce projet, d'un coût estimé à 60 M€ et financé par l'Etat, la Région Bretagne et le Conseil Général du Finistère, représente le dernier aménagement nécessaire à la mise à 2x2 voies complète de la RN164 dans le département du Finistère. Une concertation publique sur les différentes options et variantes proposées s'est tenue au premier trimestre 2012 et a permis d'arrêter le choix d'une variante qui a été approfondie jusqu'en 2013, avec notamment la production d'une étude d'impact permettant de définir les modalités d'insertion du projet dans le territoire traversé. La fin de l'année 2013 a été consacrée à consolider et valider le projet par une consultation des acteurs publics concernés et notamment l'obtention de l'avis de l'autorité environnementale le 13 novembre 2013. Fin 2013, le comité de pilotage a finalisé le dossier d'études préalables à la DUP et l'enquête publique associée sera lancée début 2014.

Développement du port de Brest

Tout au long de l'année la DREAL a participé au groupe de travail État accompagnant le projet ambitieux de développement du port de Brest avec un objectif principal, protéger les personnes dans le cadre du PPRT, tout en favorisant le développement économique de la zone portuaire destinée à accueillir les industries en rapport avec les énergies marines renouvelables.

Planification énergétique

Dans le cadre du pilier «sécurisation» du Pacte électrique breton, le ministre chargé de l'énergie, suite à un appel d'offres pour une centrale cycle combiné gaz (CCG) de 450 MW a retenu le consortium Direct Énergie pour son projet de Landivisiau. La DREAL assure l'accompagnement de ce dossier qui devrait être soumis à enquête publique en 2014.

La DREAL contribue également à la planification du développement des énergies marines dans le cadre du Groupe de travail EMR de la Conférence Régionale Mer et Littoral. En 2013, ce groupe a déterminé une zone propice en vue de l'implantation d'une ferme d'hydroliennes dans le passage du Fromveur. Cette zone a été retenue au titre de l'appel à manifestations d'intérêt de l'ADEME comme annoncé par le Président de la République le 30 septembre 2013.

Réseau de distribution d'énergie électrique

Les autorisations administratives liées au réseau de distribution d'énergie électrique relèvent des articles 2 ou 3 du décret n°2011-1697 du 1^{er} décembre 2011 :

- 1 030 dossiers ont été reçus et traités au titre de l'article 2 ;
- 8 affaires ont été instruites au titre de l'article 3.

PERSPECTIVES 2014

- Finaliser l'élaboration du PPRT du port de Brest ;
- Poursuivre l'action ciblée sur les principaux industriels qui pratiquent l'épandage des eaux résiduaires ou des boues ;
- Finaliser l'action visant à la continuité écologique des cours d'eau pour les 2 ICPE concernées, à savoir pour la Douphine : Nobelsport à Pont-de-Buis-les-Quimerç'h et pour l'Issole : les Papeteries de Mauduit à Quimperlé.

QUELQUES CHIFFRES

- 385 installations classées industrielles autorisées dont 7 Seveso Seuil Haut, 14 soumises à enregistrement et 1600 déclarées ;
- 1317 véhicules contrôlés par les contrôleurs des transports terrestres ;
- 101 sites classés, soit 10 200 ha en terre, 73 080 ha en mer.



FAITS MARQUANTS EN 2013

Risques technologiques

Quatre plans de prévention des risques technologiques (PPRT) sur les cinq qui concernent le département ont été approuvés. Le PPRT de Redon a été annulé par jugement du 28 juin 2013 du Tribunal administratif. Cette décision fait suite à un recours déposé par l'association « Riverains de BJ 75 ». Les motifs retenus visent essentiellement des lacunes dans la concertation et sa restitution. L'État ne fera pas appel du jugement. Suite à cette annulation, les risques autour de l'établissement BJ75 ont fait l'objet d'un porter à connaissance vers la Ville de Redon, afin d'assurer la mise en place de mesures de maîtrise de l'urbanisation future dans le Plan Local d'Urbanisme.

Le PPRT de Vern-Sur-Seiche, prescrit en 2008 autour des établissements Total et Antargaz, a été soumis à enquête publique du 10 juin au 26 juillet 2013. Le commissaire-enquêteur a rendu un avis favorable sans réserves, assorti de 4 recommandations. Le PPRT a été approuvé par arrêté préfectoral du 22 novembre 2013. Les services de la DREAL, de la DDTM et de la préfecture restent mobilisés pour assurer sa mise en œuvre.

Les services de la DREAL ont également été mobilisés sur l'instruction de dossiers d'installations d'entreprises dont l'activité comporte des risques technologiques importants, notamment au titre du régime SEVESO.

L'instruction de 3 dossiers relatifs à demande d'autorisation d'extension de l'entreprise BJ75 spécialisée dans la fabrication de briquets sur la commune de Redon et d'installation d'un nouveau site sur la commune de Sainte-Marie s'est poursuivie en 2013.

La société Chimirec (activités de collecte et de traitement des déchets dangereux et non dangereux), implantée à Javené a obtenu un nouvel arrêté préfectoral d'autorisation au titre des installations classées le 10 juin 2013 après l'enquête publique qui s'est déroulée en 2012 et un avis favorable de la Commission de Suivi de Site (CSS) et du Conseil de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST).

La société Gruel Fayer qui exploite à Châteaubourg une plate-forme logistique en produits d'agrofourmiture, de jar-

din et d'animalerie classée Seveso Seuil Haut a déposé un dossier de demande d'autorisation au titre de la réglementation des installations classées pour l'agrandissement de la plate-forme et l'accueil de nouveaux produits. Ce dossier a été soumis à enquête publique à l'automne 2013. Il n'amène pas de modification importante des risques générés autour de l'établissement.

Risques chroniques

Recherche des substances dangereuses dans l'eau (RSDE)

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) fixe des objectifs de réduction de certaines substances dangereuses et un objectif de bon état des eaux de surface. Pour respecter ces objectifs, une action pluriannuelle initiée en 2009 de recherche et de réduction des substances dangereuses (RSDE) pour le milieu aquatique présentes dans les rejets des installations classées soumises à autorisation a été mise en œuvre. Cette action a abouti à la prescription d'analyses complémentaires dans les rejets de 52 établissements classés. 11 établissements ont déjà à ce jour communiqué les résultats obtenus qui font l'objet d'un examen critique de la part de l'inspection des installations classées.

Réalisation des inspections et instruction des dossiers

Des inspections, inopinées ou suite à plaintes, ont été effectuées tout au long de l'année.

De nombreux dossiers ont été instruits dans le domaine des déchets ou relatifs aux plans d'épandage des industriels.

Par ailleurs, 9 des 25 centres agréés pour le traitement des VHU en Ille-et-Vilaine ont sollicité et obtenu le renouvellement de leur agrément en 2013.

L'examen d'une demande d'autorisation pour l'exploitation d'une centrale biogaz destinée à alimenter une installation de cogénération (électricité et chaleur) à Montauban-de-Bretagne a permis de lancer la procédure administrative au titre des installations classées. Cette nouvelle installation de méthanisation traitera environ 36 000 tonnes de déchets organiques d'origine industrielle et agricole provenant essentiellement de l'Ille-et-Vilaine, des Côtes d'Armor et du Morbihan.

Démarche Écocité

La démarche EcoCité pilotée par le Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement vise à identifier des stratégies de développement urbain exemplaires, dans l'optique de la constitution d'une vitrine du savoir-faire français en matière de ville durable. Le dossier Ecocité de Rennes, sélectionné dès 2009, fait partie des dix-neuf projets retenus dans le cadre de la démarche nationale. Dans ce cadre, la DREAL est chargée d'accompagner le projet d'EcoCité qui doit atteindre les objectifs d'excellence, d'innovation et d'exemplarité, au bénéfice des autres territoires.

En 2013, la DREAL Bretagne a poursuivi l'accompagnement de la démarche Écocité et participé, dans son rôle de partenaire, à différentes instances techniques de gouvernance pilotées par Rennes Métropole, concernant par exemple les actions innovantes relatives à la mobilité durable à l'échelle de l'agglomération ou la dimension environnementale du projet ViaSilva 2040. À ce titre, elle a porté la synthèse transversale des points de vue techniques des services de l'État dans le cadre des études conduites par Rennes Métropole et la SPLA ViaSilva concernant l'évaluation environnementale, l'expertise écologique et les problématiques de gestion des eaux. Cette contribution technique est destinée à nourrir la démarche d'innovation de Rennes Métropole et doit également permettre, dans une logique d'anticipation et de cohérence, de faciliter la conduite des procédures ultérieures auxquelles le projet sera soumis.

Par ailleurs, la DREAL a continué d'assurer son rôle de membre du comité opérationnel des financements, présidé par la Direction Régionale de la Caisse des Dépôts, lors des deux réunions qui se sont tenues en 2013 dédiées au suivi des actions innovantes déjà contractualisées.



Petit-déjeuner « Écocité - laboratoire de la ville durable »

Protection des paysages et des sites classés

Classement de la Baie Mont-Saint-Michel (35)

En appui au classement du Mont Saint-Michel dans le patrimoine mondial de l'Unesco les ministères en charge de la culture et de l'écologie ont demandé la mise en place de protections réglementaires dans le but de préserver les points de vue sur le mont et les paysages emblématiques de la baie. Les services régionaux et départementaux de l'État, de Basse-Normandie et de Bretagne travaillent à ces protections avec l'appui de bureaux d'étude. Un colloque organisé par les préfetures à destination des élus locaux s'est tenu le 5 avril à Dol de Bretagne.

Planification énergétique

Renforcement de l'alimentation électrique de l'Ille-et-Vilaine

Plusieurs projets structurants pour renforcer le réseau 90 kV de l'Ille-et-Vilaine sont arrivés à terme cette année. Ils contribueront à prévenir les incidents de réseau pendant la prochaine période hivernale : poste 225/90 kV de Morigan, liaison 90 kV (16 km) Bréal – Vitré et liaison 90 kV (26 km) Fougères – Launay.

Plan de protection de l'atmosphère de Rennes

Lancés en octobre 2012, les travaux de révision du plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération rennaise ont permis d'aboutir à un diagnostic sur la qualité de l'air de la zone concernée (les communes de Rennes Métropole et de Melesse) et de mettre en évidence les gains importants en termes de santé et de qualité de vie qui pourraient être tirés d'une réduction des émissions polluantes, issues du trafic routier en premier lieu.

Réseau de distribution d'énergie électrique

Les autorisations administratives liées au réseau de distribution d'énergie électrique relèvent des articles 2 ou 3 du décret n°2011-1697 du 1^{er} décembre 2011. Leur instruction a concerné 1 404 dossiers en 2013.

QUELQUES CHIFFRES

- 66 sites classés, soit 6 250 ha en terre et 2 880 ha en mer ;
- 391 installations classées industrielles autorisées dont 10 Seveso seuil haut et 8 Seveso seuil bas ;
- 2 436 véhicules contrôlés par les contrôleurs des transports terrestres.
- 14 études financées par le fonds Ville de demain et destinées à préciser les innovations du projet d'EcoCité ont été engagées par les maîtres d'ouvrages locaux.

Projets routiers

RN 164 - La mise à 2x2 voies de la RN 164, entre Saint-Méen-le-Grand et la RN12 s'inscrit dans l'objectif d'aménagement intégral à 2x2 voies de l'ensemble de la RN 164 pour améliorer l'accessibilité et le développement du Centre Bretagne. Dans le prolongement de l'aménagement de la section de 2,2 km entre St Méen-le-Grand et le lieu-dit Les Lauriers (phase 1) ouverte à la circulation depuis juin 2012, le projet prévoit, dans sa phase 2, la mise à 2x2 voies de la section suivante jusqu'à son raccordement avec la RN12 (axe Rennes - Saint-Brieuc) au niveau de la bifurcation actuelle. Cette section de 5,4 km s'étend parallèlement à la route actuelle sur les communes de Montauban-de-Bretagne et Saint-Onen-la-Chapelle. Les études et procédures ont été finalisées en 2013 et les travaux ont débuté en janvier 2014 pour une durée de 3 ans. **Le coût des travaux s'élève à 34,8 M€**, financés à 50 % par l'État et à 50 % par la Région Bretagne.

RN 176 - La mise en service de la bretelle Saint-Malo/Dol le 3 décembre 2013 a marqué l'achèvement des travaux de restructuration de l'échangeur de la Chênaie sur les communes de Miniac-Morvan (35) et Pleudihen-sur-Rance (22) après un peu plus de deux ans de chantier.

Les travaux, engagés le 1^{er} septembre 2011, ont permis d'améliorer la sécurité des échanges entre la RN176 (axe Pontorson - Dinan) et la RD137 (axe Rennes - Saint-Malo). Le coût de l'opération s'élève à 11,455 millions d'euros, financés à 50 % par l'État, 33,3 % par la Région Bretagne et 16,7 % par le Conseil général d'Ille-et-Vilaine.

Parallèlement, l'État a engagé des études sur la question de la mise à 2x2 voies de la section de RN176 restant à élargir entre l'échangeur de La Chênaie et l'estuaire de la Rance, incluant une réflexion sur l'aménagement du Pont Chateaubriand. Elles visent à choisir un projet d'aménagement pour cette dernière section bidirectionnelle de la RN176 en Bretagne.



Échangeur de La Chênaie (35)

PERSPECTIVES 2014

- Poursuivre l'action ciblée sur les principaux industriels qui pratiquent l'épandage des eaux résiduaires ou des boues ;
- Instruire les nouvelles demandes, notamment les dossiers d'éoliennes et de méthanisation ;
- Avec les services de la police de l'eau, poursuivre les actions visant à l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau ;
- Assister le Préfet de région en assurant la préparation et le secrétariat des réunions du comité de pilotage local « Ville de demain » chargé de suivre les projets engagés et d'examiner les demandes de financement ;
- Assurer notre rôle de membre du Comité Opérationnel des Financements Ville de demain ;
- Poursuivre la participation aux différentes instances de gouvernance de l'EcoCité.



FAITS MARQUANTS EN 2013

Risques technologiques

Le département du Morbihan est concerné par trois des 16 PPRT bretons pilotés par la DREAL.

Le PPRT de Quéven qui concerne le dépôt de gaz exploité par la société SICOGAZ a été approuvé par arrêté préfectoral du 27 février 2012. Ce PPRT comporte des mesures foncières (expropriation de 4 bâtiments d'activité). Une convention tripartite entre l'État, l'exploitant à l'origine du risque et les collectivités territoriales percevant la contribution économique territoriale a été signée fin 2013 afin de financer les mesures foncières de ce PPRT.

Le PPRT de Lanester et Caudan lié à la présence de la société Guerbet, spécialisée dans la synthèse chimique de produits organo-iodés pour l'industrie pharmaceutique a été approuvé le 21 décembre 2012.

Une expérimentation nationale pour la mise en œuvre coordonnée des travaux de protection prescrits par le PPRT sur les bâtiments riverains « projet PARI » a été lancée. Cette expérimentation, que la DREAL Bretagne a proposé pour ce PPRT, concerne la mise en place du financement et la réalisation concrète des travaux en appui aux propriétaires des biens d'habitations mais aussi d'activité.

Le PPRT de Lorient porte sur les deux dépôts portuaires d'hydrocarbures, Kergroise et Seignelay, exploités par la société DPL. La phase d'association et de concertation a été engagée notamment au travers de la création de 2 groupes de travail l'un avec les représentants professionnels du port de Lorient et l'autre avec les représentants des riverains. Le bureau d'étude APSYS a également été mandaté pour réaliser une étude visant à caractériser les bâtis impactés par les aléas technologiques thermiques et de suppression les plus sévères. Enfin, par arrêté préfectoral de décembre 2013 les travaux de réduction du risque ont été prescrits pour le site de Seignelay (projet BEOL).

Risques accidentels

Un seul événement notable est à souligner au cours de l'année 2013, il s'agit de l'incendie d'une installation de transit de déchets sur la commune d'Hennebont, sans qu'il y ait eu de conséquences humaines et environnementales à déplorer.

L'UT a participé à la révision du Plan POLMAR-Terre du Morbihan, en particulier en tant que pilote du groupe de travail sur la gestion des déchets : identification et encadrement des sites de stockage, transport et filières de traitement.

Déchets

Le projet Kermat 3 porté par Lorient Agglomération sur la commune d'Inzinzac Lochrist a été autorisé, il vise à poursuivre les activités de stockage de déchets non dangereux (ISDND) qui accueille les déchets ménagers résiduels de la collectivité.

La Société SITA Ouest a été autorisée à poursuivre l'exploitation de son site de Gueltas. Il s'agit de la plus importante ISDND bretonne, la capacité de stockage a été portée à 195 000 t/an. D'autres installations sont également exploitées sur le site : unité de Tri Mécano-Biologique (TMB), unité de production de Combustibles Solides de Récupération (CSR), unité de compostage, installation de combustion du biogaz, etc. Le projet de territoire porté par la SEM LIGER a également été autorisé, il vise à exploiter une installation de méthanisation de déchets non dangereux, une installation de co-génération et une chaudière à bois sur le territoire de la commune de Locminé.

L'année 2013 a également été marquée par l'instruction de 7 nouveaux dossiers d'enregistrement de déchetteries.

L'UT a participé aux travaux d'élaboration des Plans de gestion des déchets portés par le Conseil Général, qu'il s'agisse des déchets ménagers ou de ceux du BTP.

Enfin, l'UT a assuré le secrétariat de 8 commissions de suivi de site (CSS), qui sont des instances d'échange et de concertation, et ont été instaurées pour le suivi des installations de stockage ou d'élimination de déchets.

Risques chroniques

Plusieurs dossiers ont été instruits qui confirment l'évolution des stratégies dans le secteur de l'agroalimentaire et en particulier dans les filières de traitement des effluents afin de limiter les épandages.

Depuis la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et notamment son article 90, les éoliennes relèvent du régime ICPE. En 2013, 3 projets ont été déposés qui concernent les communes de Buléon, de Larré ou encore des Forges pour des parcs de respectivement 6, 4 et 17 éoliennes et une puissance totale maximale de 72 MW.

Carrières

Plusieurs dossiers de renouvellement de carrières ont été instruits : carrières de Luhan à St Nolff (50 000 t/an), Cointo à Pluvigner (100 000 t/an), Men Avor à Allaire (8 000 t/an).

Protection des paysages et site classé

Classement des dunes de Plouharnel et d'Erdeven(56)

Dans le cadre de la circulaire du 7 juillet 2011 relative à l'actualisation de la liste indicative des sites majeurs restant à classer et de l'OGS Gâvres-Quiberon 2013-2017, le service Patrimoine naturel a engagé la réalisation de l'étude préalable au classement des dunes de Plouharnel et d'Erdeven, partie du plus grand massif dunaire de Bretagne qui s'étend de Gâvres à Quiberon (35 km de côtes, 2500 ha). Cette étude préalable comporte la définition du périmètre à clas-

ser, les caractéristiques du site, les objectifs du classement et indique les orientations pour la gestion du site. La première phase a été présentée aux élus locaux lors d'une réunion technique en octobre 2013.

Planification énergétique

L'autorisation pour le remplacement d'un des trois câbles sous-marin d'alimentation de Belle-Ile a été instruite par la DREAL, avec la DDTM 56 et la Prémar, prenant en compte toutes les procédures (concession DPM, autorisation loi sur l'eau, autorisation de travaux en site classé, déclaration préalable au titre de l'ADS, autorisation électrique)

Renforcement gaz Bretagne Sud :

Le renforcement de la canalisation Bretagne Sud qui reliera Plumergat (56) à Pleyben (29) permettra, outre le renforcement du réseau en vue de l'arrivée de la centrale à cycle combiné gaz de Landivisiau dans le Finistère, d'offrir de nouvelles opportunités de développement de dessertes gazières dans les territoires du sud et du centre Bretagne. En 2013, GRTgaz a déposé son dossier en préfecture du Morbihan. L'instruction se déroulera à partir de janvier 2014.

Réseau de distribution d'énergie électrique

Les autorisations administratives liés au réseau de distribution d'énergie électrique relèvent des articles 2 ou 3 du décret n°2011-1697 du 1^{er} décembre 2011.

- 1299 dossiers ont été reçus et traités au titre de l'article 2 ;
- 20 affaires ont été instruites, dont le câble de Belle Ile au titre de l'article 3.

PERSPECTIVES 2014

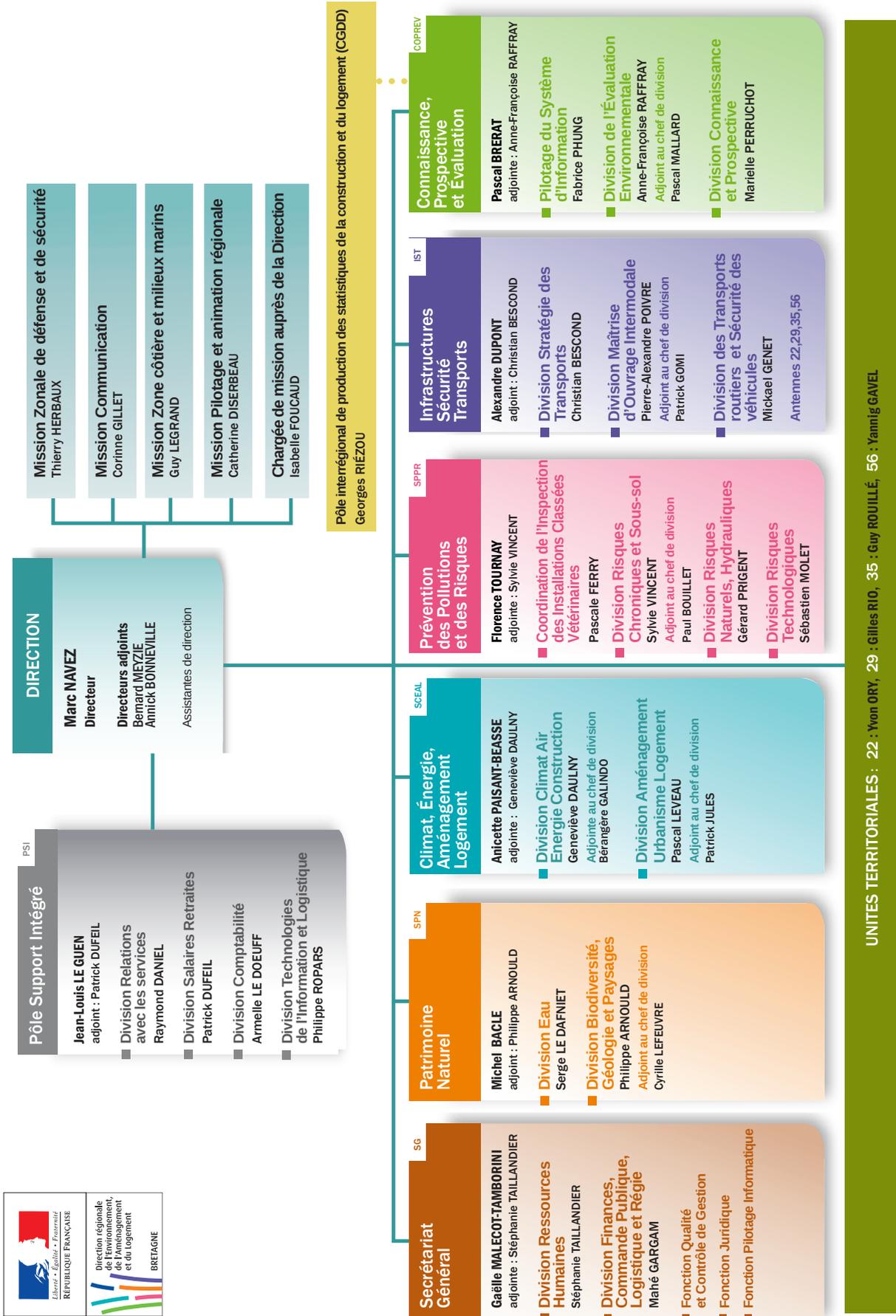
- Faire approuver le PPRT de Lorient ;
- Instruire les études de dangers des ports de Lorient, Vannes et Le Palais ;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs de bon état des eaux à l'échéance 2015.

QUELQUES CHIFFRES

- 385 installations classées industrielles autorisées dont 7 Seveso Seuil Haut, 14 soumises à enregistrement et 1600 déclarées ;
- 1 317 véhicules contrôlés par les contrôleurs des transports terrestres ;
- 72 sites classés, soit 5 150 ha en terre, 5 880 ha en mer.

Organigramme de la DREAL Bretagne

au 1^{er} juillet 2014



Les coordonnées

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne

L'Armorique
10, rue Maurice Fabre CS 96515 35065 RENNES CEDEX
Tél. 33 (0)2 99 33 45 55
Fax. 33 (0)2 99 33 44 33

Unité territoriale des Côtes d'Armor

2 Av du Chalutier sans Pitié
22190 Plérin
Tél. 33 (0)2 96 74 46 46
Fax. 33 (0) 2 96 74 48 57

Unité territoriale du Finistère

2 rue Georges Perros
29556 Quimper Cedex 9
Tél. 33 (0)2 90 08 55 55
Fax. 33 (0) 2 90 08 55 66

Unité territoriale d'Ille-et-Vilaine

L'Armorique
10, rue Maurice Fabre CS 96515 35065 RENNES CEDEX
Tél. 33 (0)2 99 33 45 55
Fax. 33 (0) 2 90 02 67 36

Unité territoriale du Morbihan

34 rue Jules Legrand
56100 Lorient
Tél. 33 (0)2 90 08 55 30
Fax. 33 (0) 2 90 08 55 46

Depuis mars 2013, la DREAL Bretagne est certifiée ISO 9001 sur l'intégralité de son activité. Cette certification globale, parmi les premières pour les DREAL en France, constitue pour l'ensemble de ses agents la reconnaissance du travail réalisé et de son efficacité par un organisme tiers.

**Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
de Bretagne**

L'Armorique
10, rue Maurice Fabre CS 96515 - 35065 RENNES CEDEX
Tél. 33 (0)2 99 33 45 55
www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr